

PREFECTURE DE LA HAUTE LOIRE



## DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

« GORGES DE L'ALLIER ET AFFLUENTS »

SITE N° FR 830.1075

ET LINEAIRES N° FR 830.1094, 1095, 1096

DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE (92/43)

### Inventaire et analyse de l'existant

Document de compilation

Avril 2002

*Acer campestre – Lierdeman Consultants*





PREFECTURE DE LA HAUTE LOIRE



## DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

### « GORGES DE L'ALLIER ET AFFLUENTS »

SITE N° FR 830.1075

ET LINEAIRES N° FR 830.1094, 1095, 1096

DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE (92/43)

### Inventaire et analyse de l'existant

Document de compilation

Avril 2002

*Acer campestre – Lierdeman Consultants*

**Emmanuel LIERDEMAN** (Coordonnateur)

**François BELLIER** (concertation et communication)

**François AUBRY** (flore, végétation, habitats, cartographie SIG)

**Yannick GILOUX** (faune)

**Virginie AUGERAUD** (programme d'actions)



**Titre** : Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Gorges de l'Allier et affluents" regroupant les sites FR 830 1075 (Gorges de l'Allier) et les sites linéaires à Moule perlière (FR 830 1094), à Loutre (FR 830 1095) et à Ecrevisse à pieds blancs (FR 830 1096).

**Commanditaire** : DIREN Auvergne ; N° de marché : 00.1

**Auteur et collaborateurs** : Emmanuel LIERDEMAN (Coordonnateur) ; François BELLIER (concertation et communication) ; François AUBRY (flore, végétation, habitats, cartographie SIG), Yannick GILOUX (faune), Virginie AUGERAUD (programme d'actions).

## RESUME

Suite à une importante synthèse bibliographique, de nombreuses investigations de terrain et une lourde phase de concertation, le présent rapport confirme l'importance du site au regard de l'application de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43), à l'échelle européenne.

Ce site recouvre une **exceptionnelle richesse écologique, géologique et paysagère**. La qualité des milieux aquatiques et la richesse des peuplements piscicoles ou d'espèces liées à ces milieux aquatiques (Loutre, libellules, ...) sont particulièrement remarquables. Les aménagements à vocation hydro-électrique (notamment Poutès) ou agricole (Naussac) ont néanmoins des effets négatifs évidents qu'il conviendrait de corriger autant que possible : élévation de la température, eutrophisation, modification des débits... Les pollutions diverses, qu'elles soient d'origine domestique, agricole ou industrielle, ont également leur part de responsabilité en hypothéquant non seulement d'autres formes de développement local, notamment liées à la pêche sportive, mais aussi un patrimoine naturel unique en Europe.

Ce site doit également beaucoup de sa **richesse biologique et paysagère** au fait qu'il est relativement **inaccessible sur une bonne partie des gorges**, seule la ligne de chemin de fer le traversant dans toute sa longueur.

D'un point de vue floristique et faunistique, de nombreuses espèces relèvent de la Directive Habitats-Faune-Flore et font de ce site un milieu d'exception. La présence de nombreuses **espèces animales relevant de la Directive Habitats**, telles la Loutre, l'Ecrevisse à pieds blancs, la Moule perlière ou encore l'Ecaille chinée, a été vérifiée. Nous avons identifié et cartographié **12 habitats d'intérêt communautaire** : les forêts de ravin du *Tilio-Acerion*, les hêtraies atlantiques à *Ilex* et *Taxus*, les prairies maigres de fauche à *Arrhenaterum* et *Trisetet*, les formations chasmophytiques des pentes rocheuses, les landes à genêt purgatif,.... Quelques habitats, bien que ne relevant pas de la directive, présentent un intérêt certain à l'échelle communautaire, nationale ou régionale, représentant par exemple des enjeux importants en tant qu'habitats d'espèces de la directive (insectes).

L'**agriculture** est peu présente dans les gorges où le phénomène de déprise se poursuit. Elle a, par contre, tendance à s'intensifier sur les plateaux, notamment le fertile plateau basaltique du Devès ou en fond de vallée lorsque celui-ci commence à s'élargir vers l'aval. L'élevage ovin, traditionnel de ce secteur continue à perdre des effectifs et des actifs, au profit de productions plus lucratives, et cela au détriment de la gestion des pelouses et landes ouvertes traditionnellement gérées en parcours. L'intérêt de sauvegarder ces pratiques agricoles extensives est non négligeable au regard des enjeux de conservation de certaines pelouses.

La **forêt** est relativement omniprésente sur le site et représente environ un tiers de la superficie. Elle est principalement privée et globalement peu productive. La sylviculture se heurte encore plus que l'agriculture à l'extrême morcellement du foncier et aux difficultés d'exploitation induites par le relief accidenté. Néanmoins, les quelques vellétés d'intensification, de plantation de résineux ou de peupliers, risquent de concerner des milieux forestiers parmi les plus remarquables : ripisylves, érablaies à tilleul de fonds de ravin, hêtraies de bas de pente. De simples réflexions d'ordre économique devraient permettre d'éviter de telles dérives.

Enfin, ce site est **d'intérêt majeur pour le tourisme et plus particulièrement pour les sports d'eau vive** qui se sont bien développés ces dernières années, induisant au départ quelques conflits d'usage avec la pêche, autre activité phare du site. La randonnée reste tout de même la principale activité du secteur, avec notamment l'itinéraire des gorges de l'Allier. Des produits « découverte de la nature » (ex: randonnées à thème organisées avec la LPO), se mettent en place et semblent s'être développés ces derniers temps. Quant à l'agriculture, elle commence tout juste à s'ouvrir à l'agrotourisme et l'on peut regretter le manque de produits de terroir de qualité, du moins identifiables comme tels par le consommateur.

L'analyse socio-économique et environnementale du secteur nous amène à proposer **un certain nombre d'actions de coordination, de sensibilisation ou encore de gestion des milieux, dans le but de préserver ces habitats et ces espèces relevant de la Directive Habitats-Faune-Flore, pour leur conservation mais aussi pour la préservation d'un patrimoine collectif bien plus large**, atout pour un développement local durable misant sur la valorisation du territoire.

# SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>I. METHODOLOGIE .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
I.1. DEMARCHE D'ETUDE.....	4
I.2. METHODOLOGIE GENERALE.....	4
I.3. PHASE DE CONCERTATION .....	5
I.3.1. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE .....	6
I.3.2. BILAN DE LA CONCERTATION .....	6
<b><u>II. DIAGNOSTIC INITIAL.....</u></b>	<b><u>7</u></b>
II.1. PRESENTATION DU SITE .....	7
II.1.1. CLIMAT .....	7
II.1.2. GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE.....	7
II.1.3. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE.....	8
II.1.4. LE PAYSAGE.....	9
II.1.5. OCCUPATION DU SOL.....	9
II.2. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES.....	10
II.2.1. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.....	10
II.2.2. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	11
II.2.3. USAGES ET PRATIQUES .....	18
II.3. ENVIRONNEMENT NATUREL DU SITE .....	28
II.3.1. LES MILIEUX NATURELS, LES HABITATS, LA FAUNE ET LA FLORE.....	28
II.3.2. DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE.....	38
<b><u>III. ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU SECTEUR ET OBJECTIFS DU PROGRAMME .....</u></b>	<b><u>45</u></b>
III.1. AGRICULTURE ET GESTION DES MILIEUX OUVERTS AGRICOLES.....	45
III.2. FORET ET GESTION DES MILIEUX FORESTIERS.....	46
III.3. TOURISME, LOISIRS ET USAGES .....	47
III.4. INDUSTRIES, AMENAGEMENTS, CARRIERES.....	47
III.4.1. LES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES.....	47
III.4.2. LES EXTRACTIONS DE MATERIAUX .....	48
<b><u>CONCLUSION .....</u></b>	<b><u>49</u></b>
<b><u>PROGRAMME D' ACTIONS.....</u></b>	<b><u>50</u></b>

## Table des illustrations

<i>Tableau 1 : Données démographiques sur le secteur des gorges de l'Allier (sources INSEE 2000) .....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 2 : Répartition des lits marchands sur le secteur des Gorges de l'Allier.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 3 : Fréquentation du train touristique des Gorges de l'Allier .....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 4 : Liste des carrières présentes sur la future ZPS .....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 5 : Les prestataires en matière de sports d'eau vive sur les Gorges de l'Allier .....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 6 : Liste des sites d'escalade sur les Gorges de l'Allier.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 7 : Caractéristiques des tronçons de l'Allier .....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 8 : Liste des AAPPMA gestionnaires et de leur périmètre d'actions .....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 9 : Effectifs des pêcheurs relatifs aux AAPPMA gestionnaires.....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 10 : Les habitats d'intérêt communautaire .....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 11 : Tableau récapitulatif des espèces animales de la Directive Habitats-Faune-Flore.....</i>	<i>44</i>

## **INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE**

Les Gorges de l'Allier constituent un ensemble biogéographique exceptionnel d'une cinquantaine de kilomètres entre Langogne, en Lozère, et Langeac en Haute-Loire. Elles sont connues depuis longtemps pour leur caractère sauvage et la richesse des milieux naturels et espèces qu'elles abritent. Leur valeur patrimoniale avait déjà été bien mise en évidence lors de l'inventaire ZNIEFF (ZNIEFF de type II <sup>1</sup> n° 0027-0000 et plusieurs ZNIEFF de type I <sup>2</sup>).

Les Gorges de l'Allier ont été répertoriées comme **site représentant une part significative d'habitats et d'espèces relevant de la Directive européenne "Habitats-Faune-Flore" (CE/92/43)**. Plus précisément, plusieurs sites ont été identifiés et rassemblés ici pour faire l'objet d'un seul Document d'Objectifs (cf. cartes n° 1 et 2) :

- Site FR8301075 : Gorges de l'Allier et affluents (superficie : 9 367 ha; 50 km) pour lequel 24 communes sont concernées.
- Site FR8301094 : Rivières à Moule perlière (linéaire : 46 km)
- Site FR8301095 : Rivières à Loutre (linéaire : 59 km)
- Site FR8301096 : Rivières à Ecrevisse à pieds blancs (linéaire : 553 km)

Le travail engagé à travers cette étude consiste à **vérifier et préciser la présence et la localisation des habitats et des espèces** relevant de la directive, puis à **proposer des mesures de gestion et de préservation** de ces habitats et espèces en concertation avec les acteurs socioprofessionnels et la population concernée.

Ce présent document est une version définitive et traduit un travail de terrain, de compilation et de recueil d'informations auprès des acteurs locaux.

Simultanément, un travail a été engagé pour **l'application de la Directive Oiseaux (CE/79/409) sur le vaste site inventorié en Zone d'Importance communautaire pour la Conservation des Oiseaux Sauvages (ZICO AE02)** dont le périmètre est différent et la superficie bien plus vaste (52.700ha). Ce travail a fait l'objet d'un rapport séparé.

Rappelons enfin que ce travail a été entrepris en juillet 2000 et devrait s'achever en février 2002.

<sup>1</sup> ZNIEFF type II: grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes

<sup>2</sup> ZNIEFF type I: secteurs caractérisés par leur intérêt biologique majeur

## **I. METHODOLOGIE**

### **I.1. DEMARCHE D'ETUDE**

Le document d'Objectifs « Gorges de l'Allier et affluents » se traduira par deux documents différents :

- Un **document de compilation**, représenté par le présent rapport, qui doit constituer "**l'état de référence**" du site. Il doit faire un inventaire et une analyse de ce qui existe sur le site, soit :
  - ✓ un inventaire biologique, physique et humain ;
  - ✓ une analyse écologique ;
  - ✓ la définition et la hiérarchisation des enjeux existant sur le site.

Il définit aussi **les objectifs de gestion du site** en fonction des enjeux biologiques, physiques et humains. Ces objectifs sont déclinés en propositions opérationnelles, sous la forme de cahiers des charges programmés et chiffrés.

- Un **document de synthèse**.

### **I.2. METHODOLOGIE GENERALE**

Notre travail a consisté, dans un premier temps, à dresser un état des lieux du futur site Natura 2000, soit :

- **Le patrimoine naturel biologique** : la faune, la flore, et spécifiquement les espèces rares et protégées ; les différents milieux naturels, identifiés selon la typologie EUR15<sup>3</sup> et le catalogue "CORINE Biotope"<sup>4</sup> ; la dynamique des milieux ;
- **Les facteurs physiques** (voire chimiques) et leur influence sur les habitats et les espèces ;
- **Le patrimoine historique et culturel** ;
- **Les activités socio-économiques** (agriculture, forêt, pêche, chasse, tourisme, loisirs, etc.) et **les aménagements** (barrages, stations d'épuration, extractions industrielles, etc.) ;
- **Les projets locaux** ;
- **Les fragilités du site et de son patrimoine biologique, les contraintes et les pressions subies**.

Afin de connaître et d'analyser chacune de ces données, nous avons engagé un important **travail de terrain** (inventaire, localisation et description), complétant l'**analyse bibliographique et cartographique**. Cette phase d'investigation a été suivie par une phase fondamentale de concertation avec les acteurs locaux, afin d'améliorer les phases de définition des objectifs et des moyens de gestion mais également de mieux cerner leurs attentes.

<sup>3</sup> Manuel EUR15: manuel technique d'interprétation de l'annexe I de la Directive Habitats

<sup>4</sup> CORINE biotopes: typologie hiérarchique des habitats européens



L'analyse bibliographique s'est appuyée sur une **importante documentation** (cf. bibliographie). Plusieurs études ont déjà été réalisées sur le secteur mais de nombreuses lacunes ont été relevées dans la connaissance de ce territoire.

Quant à la cartographie, elle a été réalisée grâce à la carte d'occupation du sol dressée par la LPO – carte dont nous avons pu vérifier sur le terrain la qualité (bonne précision à 1:25 000°)- et à une **analyse des photographies aériennes** recouvrant le périmètre d'étude.

En annexe de ce document, un certain nombre de données sont répertoriées, on y trouve en particulier une fiche signalétique du site, des fiches concernant les habitats et espèces de la directive présents sur le site. Un fascicule des cartes regroupe notamment la cartographie des habitats et des espèces.

### **1.3. PHASE DE CONCERTATION**

La phase de concertation s'est déroulée en parallèle au sein d'un Comité de Pilotage (cf. annexes 1 et 2) d'une part et dans le cadre de réunions, appelées « Ateliers », d'autre part.

Réuni sous la présidence du secrétaire général de la Préfecture (puis de la DDAF lors du deuxième comité de pilotage), le **Comité de Pilotage** est l'organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur. Il est appelé à valider le document d'Objectifs. La liste exhaustive des organismes faisant partie du Comité de Pilotage est déclinée en annexe de ce document.

Le Comité de Pilotage chargé de l'élaboration du document d'objectifs « Gorges de l'Allier et affluents » s'est réuni quatre fois au cours de la procédure. Les comptes-rendus sont présentés en annexe n° 2.1.

En parallèle, des **groupes de travail**, désignés par le Comité de Pilotage, se sont rassemblés trois fois au cours de l'élaboration du document dans le cadre d'ateliers thématiques : atelier agriculture, atelier forêt, atelier tourisme, loisirs, chasse et pêche et enfin atelier industries, aménagement, carrières.

Animés par l'opérateur du document, les groupes de travail, constitués de personnes physiques, ont un rôle d'élaboration technique et/ou de validation technique et scientifique. Ils n'ont pas de pouvoir décisionnel mais connaissent davantage la réalité de terrain et peuvent soumettre des propositions au Comité de Pilotage. Les comptes-rendus des différents ateliers sont présentés en annexe n° 2.2. L'annexe 2.3 présente un certain nombre de remarques des membres du Comité de Pilotage.

Nous avons, au cours de l'élaboration de ce document d'objectifs, réalisé un certain nombre d'**entretiens bilatéraux** auprès des administrations (DIREN, DDAF, ONF, ONC, CRPF,...), des organismes techniques (chambre d'agriculture, ADASEA, Fédération de pêche,...), des organismes du tourisme (CDT, Groupement des professionnels de l'eau vive...), des industriels et des aménageurs (EPALA, EDF, RFF).

Ces entretiens ont été poursuivis et complétés par des questionnaires plus généraux envoyés à un échantillon plus important de personnes, ceci dans le but de mieux prendre en compte les perceptions et les attentes de chacun.

Dans cette démarche interactive, nous avons souhaité aller plus loin que l'énoncé des chiffres et des procédures en cours pour mettre en évidence **les atouts et les contraintes sociales et économiques du site** identifiés par les acteurs. Les propositions de mesures de gestion se sont appuyées sur ces constats.

Une **lettre d'information** a été également éditée pour informer les acteurs, les usagers et les habitants sur le réseau Natura 2000 et sur l'évolution du document d'Objectifs et pour les intégrer à la démarche. Au total, 3 lettres ont été émises (cf. annexe n° 3.2 et suivantes).

### I.3.1. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

La concertation mise en oeuvre pour la réalisation du DOCOB a fait appel à :

- des entretiens avec les acteurs et les personnes ressources du site,
- des réunions techniques avec les principaux partenaires,
- des réunions de terrain avec les acteurs, techniciens et agriculteurs notamment,
- les trois sessions d'ateliers thématiques.

Elle a été appuyée par une communication (aux frais de l'opérateur, Acer campestre et ses collaborateurs) développée autour de :

- La conception, la réalisation et la diffusion à 300 exemplaires auprès des principaux acteurs d'une fiche A5 de 4 pages couleur présentant le site et expliquant le sens, les objectifs et les enjeux du projet de sites Natura 2000 (cf. annexe n° 3.1).
- La conception, la réalisation et la diffusion par courrier à 150 exemplaires chacun d'un bulletin de liaison en format A4 couleur de 6 pages : "la lettre Natura 2000 du Haut Val d'Allier". Ce bulletin a fait l'objet d'un numéro 0 afin de tester la formule puis de 3 parutions tout au long de la démarche de réalisation du DOCOB (cf. annexe n° 3.2 et suivantes).
- La conception, la réalisation et la diffusion auprès de 2 quotidiens couvrant le secteur d'un dossier de presse aux trois principales étapes de la démarche de réalisation du DOCOB.

### I.3.2. BILAN DE LA CONCERTATION

*Bilan de la concertation (sites ZSC (DHFF) et ZPS (Directive Oiseaux) confondus)*

	Semestre 1 2000		Semestre 2 2000		Semestre 1 2001		Semestre 2 2001	
	nombre	participants	nombre	participants	nombre	participants	nombre	participants
Entretiens avec les acteurs et les partenaires	12	18	67	114	69	138	25	38
Réunions techniques avec les partenaires	3	7	10	32	7	33	2	22
Réunions sur habitats avec les agriculteurs, élus, etc.					1	12	2	28
Ateliers thématiques de Monistrol d'Allier			3	78	3	52	2	58
Comités de pilotage du Document d'Objectifs	1	35	1	28	1	31	1	46
Total par semestre des réunions, entretiens et participants	16	60	81	252	81	266	37	181
<b>TOTAL GENERAL ENTRETIENS</b>	<b>173</b>							
<b>TOTAL GENERAL REUNIONS</b>	<b>37</b>							
<b>TOTAL GENERAL PARTICIPANTS</b>	<b>985</b>							

## **II. DIAGNOSTIC INITIAL**

### **II.1. PRESENTATION DU SITE**

#### **II.1.1. CLIMAT**

*(D'après Nature Haute Loire, étude scientifique dans les Gorges de l'Allier, Programme Loire Nature, Ministère de l'Environnement, DIREN Auvergne, nov. 95)*

Les Gorges de l'Allier sont caractérisées par deux influences dont la ville d'Alleyras marque la limite climatique :

- **un climat continental au nord**, caractérisé par de fortes amplitudes de températures journalières moyennes (8,3°C en hiver et 15,8°C en été) et absolues (64°C à Brioude contre 51°C à Langogne).
- **un climat plus montagnard au sud** d'Alleyras, influencé par les cycles cévenols. L'influence méditerranéenne se ressent à Langogne (985 mm d'eau par an) mais s'amointrit nettement dans la vallée, ainsi que les précipitations (650 mm à St Arcons-d'Allier).

La vallée subit peu l'influence atlantique, les perturbations étant arrêtées par l'Aubrac à l'ouest et par le massif du Mont Mouchet ou les Monts du Cantal au nord-ouest.

Les **températures moyennes annuelles** varient de 3 degrés du nord au sud. Dans la basse vallée, l'isotherme 10°C enveloppe tous les coteaux exposés sud-ouest ou ouest, ceci correspond à un mésoclimat qui s'apparente au climat méditerranéen des pentes des Cévennes. Ce mésoclimat est notamment à l'origine de la présence d'une végétation méditerranéenne dans le secteur de St Arcons-d'Allier.

#### **II.1.2. GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE**

*(D'après Nature Haute Loire, étude scientifique préalable à la mise en place d'une réserve naturelle dans les Gorges de l'Allier, Programme Loire Nature, Ministère de l'Environnement, DIREN Auvergne, nov. 95)  
(cf. carte n° 4)*

Les gorges de l'Allier séparent deux entités géologiques bien distinctes, constituant deux plateaux élevés de nature différente, qu'elles entaillent profondément par endroit, et présentent à ce titre un fort intérêt pédagogique dans le domaine de la géologie :

- **A l'ouest, le massif de la Margeride**, essentiellement granitique dont les roches sont de natures diverses : granite de la Margeride, reconnaissable à ses mégacristsaux de feldspath, granite de Chambon le Château et le leucogranite de St-Christophe-d'Allier. Des roches métamorphiques ont également été mises à jour, et notamment une bande de gneiss oëillé entre Monistrol-d'Allier et Pont-d'Alleyras, formant notamment le dôme d'Alleyras.

- **A l'est, le plateau volcanique du Devès**, à dominante basaltique, qui s'est construit entre 3 millions d'années et 600.000 ans par l'émission fissurale de nombreuses coulées de lave dont certaines ont

rejoint, en cascading par d'étroits ravins, la vallée de l'Allier. Localement, elles ont même constitué des empilements spectaculaires (St Arcons-d'Allier, Prades).

Depuis sa source, jusqu'à Langogne, la vallée est peu encaissée. Un changement marqué apparaît à l'aval de Langogne où la rivière entre dans des **gorges étroites et profondes** qu'elle ne délaissera qu'en quatre endroits : Chapeauroux, Pont-d'Alleyras, Monistrol-d'Allier et Prades. Ce sont les quatre seuls secteurs où la rivière est vraiment accessible.

En aval de Prades et jusqu'à Vieille-Brioude, il s'agit d'un val intermédiaire où se succèdent des tronçons plus ou moins resserrés et des bassins intra montagnards élargis. Ce n'est qu'à partir de Prades que des routes longent la vallée. En aval de Vieille-Brioude, la vallée s'élargit et l'Allier s'engage dans une vaste plaine

Localement, les zones en creux sont susceptibles de correspondre à des zones d'effondrement, comme le bassin de Langeac et celui de Naussac. Pour d'autres "cuvettes" (Chapeauroux, Pont d'Alleyras, Monistrol, Prades), cette origine n'est pas prouvée.

Pour des informations plus précises, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de référence cité en tête de chapitre, cet ouvrage résultant lui-même d'une synthèse bibliographique importante.

## II.1.3. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE

### A/ Hydrographie

L'Allier **prend sa source dans le département de la Lozère**, à 1473 m d'altitude, au lieu-dit "Moure de la Gardille", dans la Forêt de Chasserades. Son parcours de 410 km jusqu'au confluent avec la Loire au "Bec d'Allier" se caractérise par la variété exceptionnelle des paysages traversés. Sur les 40 premiers kilomètres, l'Allier s'écoule sur les hauts plateaux boisés lozériens, puis rentre dans le département de la Haute-Loire en aval de Langogne. Jusqu'à Prades, le Haut-Allier circule dans des gorges souvent encaissées et peu accessibles. Sur ce parcours entre le Nouveau Monde (confluence du Chapeauroux) et Prades, aucune route ne dessert les berges de la rivière et seule la voie ferrée trace une continuité le long du cours d'eau. Les accès pour les pêcheurs (ou autres utilisateurs de la rivière) ne sont possibles que par le haut des versants.

**Les gorges de l'Allier** s'étirent du barrage de Naussac jusqu'en amont de Langeac, au pont de Costet, ce qui représente près de soixante dix kilomètres de rivière encaissée. Tout au long de ce parcours, la physionomie de la vallée évolue. Près de ses sources, ce n'est d'abord qu'un petit ruisseau qui rapidement devient rivière grâce à l'apport de nombreux affluents (Fraise, Chaniaud, Bertail, Masméjean, Liauron, Espezonnette, Langouyrou). C'est le domaine des hauts plateaux où les cours d'eau serpentent dans des vallées le plus souvent peu encaissées. A son entrée dans le département de la Haute-Loire en aval de Langogne, l'Allier est déjà une grande rivière de plus de 10 m de large. La pente moyenne est de l'ordre de 1 % jusqu'au barrage de Poutès, puis comprise entre 0,3 % et 0,6 % entre l'aval du barrage et Langeac. La rivière conserve un cours rapide, son profil diversifié alterne des zones d'eaux calmes (plats, plats-profonds, mouilles...) et des faciès d'eaux courantes (rapides, radiers, plats-courants...).

### B/ Régime hydraulique

Le régime hydraulique de l'Allier est très variable. Ce dernier connaît des crues régulières, dont certaines très marquées (21 décembre 1980) mais les ouvrages hydrauliques mis en service (Naussac 1981) contribuent désormais à les lisser.

Le débit au niveau de Prades est de  $24\text{m}^3/\text{s}$ , ce qui correspond à  $18\text{ l/s/l}$ . Les étiages sont désormais limités puisque la retenue de Naussac assure au niveau de Vieille Brioude un débit minimum de  $6\text{m}^3/\text{s}$ .

## II.1.4. LE PAYSAGE

L'impressionnant sillon formé par l'Allier difficilement discernable de loin, offre un contraste d'autant plus saisissant que les textures des paysages et les formes de relief sont différentes de celles des plateaux qui l'entourent :

Le **versant Margeride**, plus élevé est souvent prolongé par des **boisements importants**, de feuillus ou de conifères plus sombres, **qui homogénéisent les textures** et laissent moins de place aux espaces ouverts agricoles.

Quant au **versant Devès**, il est souvent **plus abrupt**, avec la présence de coulées basaltiques qui plongent sur l'Allier, comme par exemple au Nouveau Monde ou à St-Arcons-d'Allier et Prades. La végétation est de type pelouse sèche ou végétation basse des coulées basaltiques où les sols sont très peu profonds.

Les **boisements alluviaux**, autrefois régulièrement remaniés par les terribles crues de l'Allier (jusqu'à  $1200\text{ m}^3/\text{s}$ ), ont tendance à colmater les espaces ouverts de sables et graviers formés par les crues.

La dimension des paysages des gorges de l'Allier tient au caractère très sauvage du site. Ce caractère relève à la fois du contraste avec les plateaux environnants, marqués d'une très ancienne empreinte agricole et pastorale et de l'absence de routes ou de chemins de communication au fond des gorges, excepté la voie ferroviaire ouverte par la Compagnie PLM entre 1868 et 1870. Cette voie reste d'ailleurs le meilleur moyen de découvrir l'ampleur particulière des gorges.

En reprenant ici une terminologie déjà proposée (DIREN Rhône-Alpes typologie et dynamique des paysages de Rhône-Alpes – 1996), les paysages des gorges *stricto sensu* pourraient être qualifiés de *paysages naturels*. Il s'agit de paysages qui combinent la puissance de la géomorphologie avec le caractère extensif, malgré les traces d'un patrimoine culturel et social, de l'occupation et de la gestion humaine. Quant aux autres composantes du site, elles correspondraient, selon la même terminologie, à des *paysages ruraux patrimoniaux*. Il s'agit de paysages où les pratiques agricoles et forestières, l'habitat, le patrimoine culturel, ont donné une identité paysagère forte et remarquable.

## II.1.5. OCCUPATION DU SOL

(cf. carte n° 5)

Le site Natura 2000 n° 64 des Gorges de l'Allier et affluents est recouvert en majorité par des **formations forestières** situées essentiellement sur les versants. Elles couvrent plus du tiers de la surface (5050 ha) et sont de natures diverses : forêts de production, de feuillus ou résineux, jeunes plantations de résineux mais aussi beaucoup d'accrus de Pins sylvestres sur des zones d'anciens parcours.

**Les landes et les friches** couvrent respectivement des zones de parcours et cultures plus récemment abandonnées, sur les versants et souvent en position de croupes pour les landes et sur d'anciennes terrasses pour les friches. Ces formations sont à dynamique rapide mais couvrent pourtant plus de 1700 ha sur le site soit près d'un cinquième de la surface.

Le site englobe **1800 ha de cultures et prairies**. Il s'agit principalement de petites parcelles situées en fond de vallée en formations bocagères. Elles se trouvent dans les rares zones relativement planes où les gorges s'élargissent (secteur d'Alleyras, Monistrol et Prades) et le long des dépôts alluviaux de l'Allier. Quelques cultures et prairies de plateaux sont incluses dans le périmètre.

## II.2. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

### II.2.1. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

La pertinence des données socio-économiques disponibles est limitée par la non adéquation des sites NATURA 2000 et ZICO avec les zones d'emploi retenues par l'INSEE sur le secteur, soit celles du Puy et de Brioude.

#### A/ Démographie

Les chiffres suivants se rapportent au plus vaste périmètre du site AE02 (ZICO) et non à celui des Gorges de l'Allier, étant donné la difficulté d'obtenir des chiffres significatifs à l'échelle de ce périmètre.

Communes	50
Habitants	17.831
Superficie (km <sup>2</sup> )	1.014
Densité (habitant/km <sup>2</sup> )	17
Taux annuel d'évolution (%)	-0,47
Dont mouvement naturel	-0,70
Dont solde migratoire	+0,24

Tableau 1 : Données démographiques sur le secteur des gorges de l'Allier (sources INSEE 2000)

**La population est entièrement rurale.** La densité de population se situe dans la fourchette basse régionale (moyenne régionale 51) et très basse nationale (moyenne nationale 104).

**L'évolution annuelle de la population est négative** (-0,47%) et principalement due au mouvement naturel. En effet la proportion des plus de 75 ans est presque le double du niveau français, tandis que les moins de 20 ans ne constituent que 20% du total contre 26,5% au niveau national.

Ce constat de vieillissement de la population, général sur les zones rurales de Haute Loire, doit être modéré par un **solde migratoire positif**, traduction d'un réel attrait du secteur. Il faut noter aussi que l'espérance de vie est supérieure à la fois à la moyenne régionale et à la moyenne nationale.

#### B/ Quelques éléments socio-économiques

Les chiffres de la zone d'emploi de Brioude doivent être tempérés par le non-recouvrement de cette zone avec Natura 2000 et la ZICO. Cependant, ils font apparaître **une population active du secteur industriel et BTP dépassant les actifs agricoles**, ceux-ci (23%) étant néanmoins bien au-delà des chiffres régionaux (11%) et nationaux (6,0%).

La part **du secteur tertiaire est proche de 50%** et se rapproche des chiffres régionaux (58%) et nationaux (64%).

Les **emplois publics (21,5%)** se situent en dessous des parts régionales (27,9%) et nationales (29,2%). Pour les **revenus des ménages et les foyers fiscaux non imposés**, on se situe pratiquement 10 points en dessous des moyennes régionales et 20 points en dessous des moyennes nationales. Il est intéressant aussi d'observer que les personnes couvertes par le RMI sont proportionnellement 2 fois moins importantes que



les moyennes nationales et régionales, alors que les personnes situées en dessous du seuil de bas revenu sont voisines des ratios nationaux.

Pour les **taux de chômage (8%)**, on se situe 3 points en dessous de la moyenne régionale et 4 points en dessous de la moyenne nationale.

Si l'on s'intéresse aux trajectoires de formation, elles sont voisines des résultats nationaux et les taux d'activité des femmes sont équivalents aux ratios nationaux.

## II.2.2. ACTIVITES ECONOMIQUES

### A/ Agriculture

*Partenaires : DDAF, ADASEA, Chambre d'Agriculture*

#### A.1. **Portrait, atouts et contraintes**

Le secteur des Gorges de l'Allier est en marge de deux régions agricoles, le plateau basaltique du Devès à l'est et la Margeride à l'ouest. A l'échelle communale, certaines exploitations n'ont pas tout leur finage à l'intérieur du site, mais parfois seulement quelques parcelles en pente alors que les bonnes terres plates sont sur le plateau.

Les données statistiques disponibles, outre leur péremption (le RGA date de 1988), nous sont de peu d'utilité. Nous avons surmonté ces difficultés en discutant de cela avec Messieurs HALTER (C.A.) et SARDA (ADASEA) lesquels nous ont permis de cerner les caractéristiques de la vallée quant à l'activité agricole.

##### o DE PETITES EXPLOITATIONS DANS UN CONTEXTE CONTRAIGNANT

Le secteur des « Gorges de l'Allier » est caractérisé par trois facteurs marquant un contexte contraignant : des **handicaps physiques** (climat, pente, importance des superficies non mécanisables, sols séchards, ...) liés à l'agriculture de montagne, ajoutés à des difficultés structurelles, un **vieillessement des exploitants** en général sans successeur et enfin, une superficie moyenne d'exploitation faible (environ 50 ha, dont environ 10% en Faire Valoir Direct et l'essentiel en fermage), voire très faible pour des systèmes d'élevage extensif. Il faut noter une **augmentation de la taille des exploitations** par reprise des terres laissées par les départs en retraite. Elle est accompagnée d'une **intensification des meilleures terres** et d'un **abandon des parcelles difficiles et éloignées**. En outre, les dispositifs européens et nationaux concourent à accentuer ce phénomène. Même les CTE renforcent ce mouvement puisque les aides liées à la surface confortent la situation des plus grandes exploitations et les incitent encore plus à s'agrandir, notamment en élevage extensif.

##### o UNE PRODUCTION OVINE QUI CONTINUE A LACHER PRISE

La **production traditionnelle du mouton, bien adaptée au milieu, est en effet soumise à de nombreuses difficultés** : les handicaps liés au contexte (physiques, structurels, blocage du foncier...), un cours maintenu très bas depuis l'ouverture du marché commun à la production néo-zélandaise, et le fait que dans les exploitations familiales (GAEC "père-fils" ou "mère-fils"), les fils abandonnent souvent l'élevage, lorsque le père cesse son activité, au profit d'ateliers plus lucratifs. Ce phénomène est accentué lorsque, de surcroît, les problèmes de gardiennage ne sont pas résolus (difficultés à clôturer, gêne des clôtures pour les autres usagers, comme les randonneurs, problème de temps de mise en place...).

Concernant l'aspect foncier, des tentatives ont déjà été entreprises pour surmonter les blocages : la constitution d'une Association Foncière Pastorale (AFP) ayant permis l'installation d'un agriculteur sur St Ilpize a été suivie d'un deuxième projet qui lui a échoué. Même la première expérience réussie semble avoir connu trop de difficultés et engendré trop de problèmes locaux pour constituer un exemple encourageant pour de futures opérations.

Aussi, est-il à craindre que la production ovine continue à baisser dans les années à venir, avec comme conséquence pour notre site un accroissement des parcelles en friche, évoluant de la pelouse ou de la lande ouverte vers des landes fermées et des accrus à Pin sylvestre.

#### o QUELQUES SYSTEMES MIXTES QUI S'INTENSIFIENT

Les systèmes d'exploitation viables sont généralement des systèmes mixtes associant production céréalière et élevage intensif, bovin lait le plus souvent, mais aussi bovin viande, ovin et/ou porc. Quelques élevages hors-sols existent, restant de taille très modeste comparés à d'autres régions de production réellement intensive. Ces systèmes s'établissent sur de bonnes terres de fond de vallée (à partir de l'élargissement du fond de vallée vers Langeac notamment) ou de plateau (côté Devès sur basalte notamment).

La production laitière à base de maïs-ensilage permet à des exploitations d'élevage de se maintenir : l'hivernage durant de 5 à 6 mois, les besoins en foin, et donc en terres mécanisables, sont relativement importants, aussi la production de maïs est bien plus rentable. Les zones intéressantes pour la culture du maïs, notamment les terres alluviales facilement irrigables, sont dans ce cas là devenues indispensables à l'exploitation.

Signalons au passage que ces systèmes ne sont hélas ni très satisfaisants du point de vue de l'environnement, ni compatibles avec la production de produits de qualité que l'on pourrait attendre dans une région touristique. Il serait utopique d'envisager de reconvertir ces quelques parcelles très productives en prairies permanentes dans un contexte où la pression foncière sur ces parcelles est très forte. La remise en cause de ces productions intensives sur quelques parcelles de fond de vallée pourrait induire l'abandon de cinq à dix fois plus de parcours difficiles, comme on l'observe dans les vallées alpines, pour d'autres raisons (concurrence entre l'agriculture, l'urbanisme et l'équipement dans les fonds de vallée, ce phénomène existant d'ailleurs peut-être, toutes proportions gardées, en aval de Langeac).

Côté Devès, la production de **Lentille verte du Puy en AOC** est aussi un facteur d'intensification importante ou du moins, de mise en culture des terres mécanisables, car l'intensification est quand même strictement limitée par le cahier des charges de cette AOC. On retrouve, pour des raisons différentes, un contexte où les terres mécanisables sont presque toutes mises en culture alors que les terres les plus contraignantes risquent encore d'être abandonnées.

**Il faut néanmoins, selon nous, relativiser ce phénomène d'abandon et ce risque pour l'avenir.** D'une part même les systèmes les plus intensifs continuent souvent à utiliser en parcours les parcelles difficiles, pour les génisses par exemple. D'autre part, un certain nombre d'animaux domestiques non comptabilisés dans les statistiques agricoles contribue significativement à la pression de pâturage.

#### o QUELQUES REVENUS COMPLEMENTAIRES

Beaucoup d'agriculteurs pratiquent des activités complémentaires générant des revenus annexes, notamment les **activités liées à la forêt** : débardage pour des exploitants forestiers, coupe de bois de chauffage, éventuellement coupe à blanc dans de petites forêts paysannes jouant le rôle de "tirelires" en cas de coup dur.

Par contre, il nous semble que **les agriculteurs n'ont pas encore tiré parti du développement du tourisme sur le secteur** et l'agrotourisme (camping ou gîte à la ferme, chambre et table d'hôte) est très peu développé au regard des potentialités. Cependant, cette situation est susceptible d'évoluer en regard des efforts engagés par la Chambre d'agriculture pour développer l'accueil à la ferme.



De plus, les touristes sont relativement déçus de ne pas trouver de produits de terroir de qualité (Lentille verte AOC mais peu de charcuterie "de pays" et pas de fromage local).

## **A.2. Programmes et procédures en cours**

### **o LES CONTRATS TERRITORIAUX D'EXPLOITATION (CTE)**

Dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole de 1999 remplaçant celle de 1992, les CTE constituent le principal outil basé sur un engagement contractuel volontaire de l'agriculteur. Ils constituent le nouveau cadre administratif et contractuel permettant la rémunération de la gestion de l'espace et des milieux naturels par les agriculteurs, dans une optique de développement durable. De nombreux CTE sont aujourd'hui contractualisables sur le territoire des Gorges de l'Allier (cf. annexe n° 6). A l'heure actuelle, 108 dossiers ont été déposés à la DDAF dont 79 ont reçu l'avis favorable de la CDOA section CTE. 76 CTE sont à présent signés dont 32 par de jeunes agriculteurs bénéficiaires de la D.J.A. depuis moins de 5 ans.

### **o LA CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

7 dossiers ont été signés représentant 340 hectares reconvertis soit environ 450K€ engagés sur 5 ans.

### **o LES CTE COLLECTIFS**

Lors de la CDOA du 26 janvier 2001, plusieurs amorces de démarches collectives ont été étudiées, certaines restant encore à recadrer. Deux démarches collectives sont validées : les petits fruits rouges et la vallée de la Desges pour la protection de la salmoniculture.

Le principe de chaque démarche collective est de réaliser un diagnostic commun à la filière ou au territoire puis de proposer des mesures très précises et chiffrées permettant de répondre aux contraintes mises à jour dans le diagnostic.

Ces mesures peuvent être directement reprises par l'agriculteur dans son CTE individuel, certaines même de manière obligatoire, d'autres de manière facultative.

Le ministère a diffusé une forme simplifiée de CTE permettant d'apporter une réponse aux problématiques actuelles de production de viande de qualité et de protéines végétales. Le CTE « herbager » vise à encourager les élevages bovins allaitant et ovins allaitant engagés dans un signe officiel de qualité utilisant en priorité l'herbe des prairies dans des systèmes d'exploitation extensifs. Concernant les élevages laitiers, aujourd'hui rien n'a été formalisé au niveau national, les départements ont la possibilité de s'inspirer du CTE herbager pour l'adapter à la production laitière.

### **o LES MESURE AGRI-ENVIRONNEMENTALES (MAE) HORS CTE**

Selon le décret de 2001, il existe la possibilité de souscrire à des MAE hors CTE pour lesquelles les personnes physiques ou morales doivent remplir les conditions suivantes: être âgé de 70 ans ou plus et contribuer à l'installation d'un jeune agriculteur, être une collectivité mettant en valeur ses propriétés par mise à disposition indivise à des agriculteurs, élever des chevaux appartenant à des races menacées, être exploitant d'une petite surface située dans un espace faisant l'objet d'une identification au titre des règlements communautaires et nationaux dans le domaine de l'environnement, être éligible pour une aide de moins de 1500€ sur cinq ans ou être producteur de tournesol éligible aux aides à la surface et avoir des pratiques au-delà des bonnes pratiques habituelles.

## **B/ Sylviculture**

*Partenaires : CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, ONF, DDAF*

Le secteur des Gorges de l'Allier est **couvert en majorité de boisements forestiers qui appartiennent essentiellement à des propriétaires privés**. Les forêts domaniales gérées par l'ONF représentent peu de superficie mais l'Office gère également un certain nombre de forêts communales soumises.

Le portrait forestier du territoire concerné par la directive pourrait être le suivant :

Le taux de boisement est d'environ 60%, soit environ 5.000 ha en formations forestières, dont la moitié est considérée comme des forêts par l'IFN, l'autre moitié ne représentant que des accrus de Pin sylvestre sur les terres agricoles abandonnées depuis 30 à 60 ans.

On constate une grande diversité de peuplements : des hêtraies dans les ubacs et bas-fonds frais, des érablaies à tilleul qui sont le prolongement des hêtraies dans les ravins, et des chênaies dans les situations plus chaudes, mieux exposées ou plus basses (chêne sessile majoritaire sur terrains acides, chêne pédonculé sur les plus humides, et chêne pubescent sur terrains secs non acides).

Les difficultés liées au contexte sont relativement contraignantes : un **blocage et un très grand morcellement du foncier**, une **surface moyenne des propriétés très faible** (2,1 ha pour trois parcelles, soit à peine plus de 0,5 ha par parcelle en moyenne !), sans aucune grande propriété<sup>5</sup>, ainsi que des contraintes physiques importantes ( **pente forte**, problèmes d'**accès pour l'exploitation**).

Du fait de ces difficultés, seuls quelques propriétaires exploitent leurs parcelles, leurs revenus sont très faibles. Certains propriétaires, quant à eux, ne les exploitent pas et ignorent même leur localisation (héritage, propriétaires n'habitant pas sur place,...).

Lorsque l'exploitation a lieu, il s'agit rarement de coupes à blanc. Il existe quelques traces de l'exploitation pour le charbon de bois : des taillis vieillis, sans grande valeur et non reconvertibles en futaie, qui sont abandonnés ou parfois coupés à blanc sur de petites surfaces.

Les **menaces** concernant les zones forestières sur le site sont de plusieurs ordres :

- des **demandes de plantation de Douglas** en bas de pentes humides (menaçant des sites potentiels à hêtraie ou à tillaie-érablaie). Le CRPF décourage ces projets considérés comme non rentables (petites surfaces, exploitation difficile d'accès, la création de dessertes n'étant envisageable que sur des surfaces importantes). Il existe des mécontentements liés aux ongulés (cerfs, chevreuils) dans les parcelles plantées, ce qui serait un argument de plus pour ne pas s'évertuer à planter dans ce secteur de gorges qui pourrait être laissé en pâture aux cervidés et concentrer les efforts d'investissement et d'aménagement ailleurs, dans des secteurs plus favorables économiquement. Mais les petits propriétaires concernés localement ne l'entendent pas forcément de cette façon.

- des parcelles souvent en "lisées" (bandes verticales donnant à chaque propriétaire des bois allant du haut au bas du versant), faisant peser un risque paysager sur certains sites, **car tout changement d'occupation du sol dans une parcelle est très visible** (par exemple s'il y a coupe à blanc ou plantation),

- un **risque réel d'incendie** (comme en témoignent les quelques incendies récents).

## C/ Tourisme

Partenaires : CDT 43, CPIE du Velay

### C.1. Fréquentation touristique

Les chiffres de la saison 2000 font apparaître une excellente fréquentation, supérieure à l'année précédente, elle-même considérée comme une année de référence.

Trois tendances semblent se conforter :

<sup>5</sup> Le plus grand groupement forestier exploite environ 80 hectares d'un seul tenant

- **L'allongement de la saison touristique avant et après l'été**, notamment grâce à la clientèle étrangère,
- **L'augmentation du chiffre d'affaire** du secteur et le maintien des effectifs en personnels,
- **L'excellent taux de remplissage des gîtes de France et de l'hôtellerie classée**, tandis que l'hôtellerie non classée poursuivrait sa régression.

### **C.2. Capacité d'accueil**

L'observatoire départemental du tourisme mis en place par le CDT 43 fournit l'ensemble des données sur la fréquentation touristique du département.

Notre secteur s'insère dans la partie centrale sud de l'ensemble touristique « GORGES DE L'ALLIER, MARGERIDE ALLAGNON », situé à l'est du département.

D'après les données que nous avons obtenues, le secteur correspondant au site Natura 2000 n°64 comporterait la répartition suivante de lits marchands :

*Tableau 2 : Répartition des lits marchands sur le secteur des Gorges de l'Allier*

Catégorie de l'unité d'accueil	Nombre d'unités	Nombre de lits	% lits/total département	Proportion/total local	Ratio département
Hôtellerie (y compris gîtes d'étapes)	21	590	16,4 %	14%	10% (hôtels classés)
Gîtes ruraux et chambres d'hôtes	59	410	11,6%	9,8%	10%
Villages de vacances	2	410	9,3%	9,8%	13%
Hôtellerie de plein air (Campings)	7	2580	17,9%	62%	42%
Centres d'accueil	2	170	6,3%	4%	8%
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>4160</b>	<b>13,5%</b>	<b>100%</b>	

Si, conformément au ratio établi par le CDT 43, **les résidences secondaires** représentent 80% de la capacité totale d'accueil, c'est environ 25 000 lits qu'offrirait, au total, ce secteur.

Malgré la prédominance de **l'accueil de plein air, gîtes ruraux, gîtes d'étapes et chambres d'hôtes** sont en plein développement et la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire s'est engagée dans une vigoureuse démarche de développement de l'agrotourisme qui pourrait porter ses fruits sur le secteur.

**Villages de vacances et centres d'accueil** sont encore peu nombreux, malgré des installations récentes. Il faut cependant souligner l'exemple de l'UCPA, établie depuis 1993 à Prades et qui fonctionne à pleine capacité sur toute sa saison de fonctionnement, d'avril à octobre (en 2000, accueil de 2360 personnes pour 19000 journées/activités). Elle emploie une centaine de salariés saisonniers et contribue pour une part non négligeable au chiffre d'affaire des commerçants locaux.

La situation de **l'hôtellerie** du secteur présente la particularité d'offrir une capacité non négligeable et supérieure aux ratios départementaux tandis que l'on peut remarquer de nombreux petits hôtels fermés, notamment en fond de vallée. La haute vallée de l'Allier a connu un « âge d'or de la pêche au saumon » qui en saison, contribuait à faire vivre toute cette petite hôtellerie locale. Aujourd'hui, la réouverture de ces établissements est difficile (problèmes de mise aux normes, possibilités de pêche encore loin de cet « âge d'or du saumon » malgré les efforts entrepris).

### **C.3. Le train touristique des Gorges de l'Allier**

Lancée en 1999, la ligne SNCF Clermont-Nîmes est le seul itinéraire tout public permettant de parcourir les gorges dans leur intégralité.

La **fréquentation monte** progressivement en puissance, avec une augmentation de 5,18% de 1999 à 2000, malgré un mois de juillet à la météo médiocre.

Fréquentation du train touristique en saison (juillet août) pour 2000	9049 voyageurs
Fréquentation du train touristique hors saison pour 2000	575 voyageurs
Fréquentation totale du train touristique (hors horaires réguliers SNCF)	9624 voyageurs

*Tableau 3 : Fréquentation du train touristique des Gorges de l'Allier*

#### **C.4. Les activités liées à la découverte du patrimoine naturel**

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) anime des **sorties de découverte de l'avifaune** des gorges. Ces sorties sont organisées soit à la journée, soit depuis 1999, à la semaine en partenariat avec le voyageur local, la Pèlerine à Saint-Vénérand. Ce dernier propose également à l'automne quelques week-ends « brame du cerf ».

Les chiffres de fréquentation de 2000 ne sont pas à la hauteur des attentes suscitées par l'excellent départ de 1999. Mais leurs organisateurs sont confiants, ces randonnées naturalistes devant petit à petit trouver leur public.

## **D/ Industries**

*Partenaires : DRIRE, DDE, SICALA 43, EDF GDH Loire Ardèche, SOMIVAL, UNICEM Auvergne*

Les activités industrielles sont peu présentes sur le secteur, les plus importantes et en rapport direct avec les milieux naturels relatifs aux directives concernées (Directive Habitats-Faune-Flore et Directive Oiseaux) sont **les aménagements hydroélectriques et les extractions de matériaux**.

### **D.1. Les aménagements hydroélectriques**

#### L'ÉQUIPEMENT DU HAUT ALLIER

L'équipement hydroélectrique du Haut Allier a débuté en 1917. La chute de l'Ance du Sud fut achevée en 1927 et l'aménagement de la chute Allier a été mis en service en 1941.

Aujourd'hui ces installations sont au nombre de trois (complexe de Poutès-Monistrol d'Allier, complexe de Naussac et microcentrale à Langeac) produisent environ 90 millions de kWh soit environ 10% de la consommation du département de la Haute-Loire.

L'Allier est une des principales rivières à saumon de France. Depuis 1986, un programme a été engagé sur les aménagements du Haut Allier afin d'améliorer leur insertion dans l'environnement :

- installation de l'ascenseur à saumons à Poutes,
- mise en place de la glissière de dévalaison des tacons,
- installation d'une nouvelle vanne de restitution permettant de délivrer un débit réservé dans le vieil Allier de 2,5m<sup>3</sup>/s,
- réduction des amplitudes des éclusées en aval de l'usine de Monistrol grâce à l'installation d'un groupe de faible débit,
- création d'une passe migratoire à l'usine de Monistrol.

Tous ces aménagements ont été réalisés grâce à un appui technique du Conseil Supérieur de la Pêche et de la Fédération de Pêche de la Haute Loire ainsi qu'avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Depuis 1992, des **conventions annuelles Agence de l'Eau Loire Bretagne-EDF** ont permis

d'améliorer la gestion de Monistrol-d'Allier afin de l'adapter aux besoins piscicoles et halieutiques ainsi qu'au transfert des lâchers de Naussac. Ces adaptations du fonctionnement de Monistrol d'Allier concernent notamment une réduction du marnage de la retenue de Poutès pendant la période de dévalaison des tacons, un débit minimum à l'aval de l'usine de Monistrol (5,5m<sup>3</sup>/s) et une limitation de l'amplitude des variations de débits à l'aval de Monistrol (règle de Vieille Brioude).

o LE COMPLEXE DE NAUSSAC : REGULATION D'ETIAGE LOIRE ALLIER

L'aménagement de Naussac fût conçu dès l'origine en **deux phases** :

- la première, réalisée par SOMIVAL, a permis la création de la retenue d'une capacité de 190 millions de m<sup>3</sup> et l'édification d'une digue en enrochement sur le Donozau, dont les apports naturels sont complétés par des eaux dérivées du Chapeauroux. Cette réalisation, mise en service en 1983, a pour objectif de soutenir les débits de l'Allier, et donc de la Loire, à l'aval de leur confluence. Concédé actuellement à la SOMIVAL, Naussac 1 sera transféré à l'EPALA fin 2001.
- la deuxième (Naussac 2), confiée à l'EPALA, est destinée à améliorer le remplissage de la retenue grâce à un pompage des eaux de l'Allier situées en contrebas.

Avec Naussac 2, la **gestion** de l'ensemble de l'aménagement est plus **souple**. En période de basses eaux, l'amélioration de la ressource permet :

- un débit garanti de l'Allier à la confluence Allier/Donozau de 2 m<sup>3</sup>/s toute l'année,
- un débit garanti de 5,5 m<sup>3</sup>/s à Poutès,
- un débit garanti de 6 m<sup>3</sup>/s à Brioude,
- le doublement du débit réservé sur le Chapeauroux, porté de 0,3 à 0,6 m<sup>3</sup>/s.

**Naussac 2** permet en outre le **turbinage** des eaux relâchées (nécessaires au soutien des débits fixés par le Centre de Gestion des Crues et des Etiages), évitant ainsi un certain gaspillage d'énergie, et couvrant en partie les dépenses de consommation liées au pompage. L'année 2000 aura été la deuxième année d'exploitation des installations de pompage de Naussac qui ont permis de remplir la retenue à sa cote maximale d'exploitation (945 m NGF). L'ensemble des débits déstockés par Naussac se sont élevés à 46,3 mm<sup>3</sup>.

Un **comité de suivi**, réunissant les services de police des eaux et de la pêche de Haute-Loire et de Lozère, le CSP et la DIREN Auvergne, a été mis en place par arrêté préfectoral. Sa mission est d'évaluer l'évolution des milieux aquatiques, l'efficacité des mesures d'accompagnement prévues et de proposer les recommandations éventuelles pour l'amélioration de la gestion et l'exploitation de l'aménagement.

Dans ce cadre, un programme de suivi de la **qualité des eaux** de la retenue de Naussac, de ses apports et des milieux aquatiques a été mis en place depuis 1992 par l'EPALA.

o LES PROGRAMMES ET PROCEDURES EN COURS

Le Haut Val d'Allier est classé au titre de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique (décrets du 15 avril 1981 et du 8 juin 1984).

La gestion des lâchers des barrages est soumise au **protocole d'accord EDF/Agence de l'Eau/Ministère de l'Environnement du 3 mars 1992**.

La **concession de Poutès arrive à échéance en 2007, celle de Naussac 1 fin 2001**, elle serait transférée à l'EPALA.

Une concertation est en cours entre la DDAF de Lozère et celle de Haute-Loire pour articuler la **mise en place des CTE sur le bassin versant de collecte de la retenue de Naussac** avec une limitation des lessivages de fertilisation organique ou minérale.

Une gestion expérimentale des lâchers d'eau par prélèvement à différents niveaux de la retenue, afin de limiter les impacts en aval de l'eutrophisation de la retenue, est en cours sur Naussac.

## D.2. Les extractions de matériaux

Le schéma départemental des carrières date de 1998. 13 communes du territoire sont concernées par des carrières ou extractions.

Celles-ci concernent les matériaux suivants : basalte, tout venant détritique, tout venant granitique, pouzzolane, sables et graviers, sable, granite.

La liste des carrières et des dates de renouvellement d'autorisation sont les suivantes (source DRIRE 43). Trois carrières en activités concernent le site Natura 2000 et la ZICO, les autres sont seulement dans le périmètre de la ZICO.

COMMUNES	CARRIERE AUTORISEE	DATE EXPIRATION/PV FIN DE TRAVAUX	MATERIAU
ALLEYRAS	TPC Cubizolles - "La Braud" Hugony - "lou besse"	12/2004 02/02/1987	basalte sable
BLASSAC	C.C.H.A. - "le coudert de Fraisse"	07/2012	basalte
CHARRAIX	Mairie - "La Siaugues"	27/12/1994	tout venant granitique
LAVOUTE-CHILHAC	Gérard Malige - "Charobe"	06/04/1993	basalte
MAZEYRAT-D'ALLIER	SARL Portal - "Le Razas Grand" Sablière du Val d'Allier - "Reilhac"	07/2008 02/2005	pouzzolane sables et graviers
MONISTROL-D'ALLIER	TPC Cubizolles - "Lavay" (cf carrière de St Privat d'Allier)	12/2013 <b>site des gorges</b>	basalte
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	SA Lebrat - "La Barrière et N'Apy" SA Lebrat - "Merdanson-Combrai" Daniel PASTRE - "Cambrai"	04/2003 26/11/2003- <b>site des gorges</b> 09/2001 <b>site des gorges</b>	pouzzolane basalte basalte
SAINT-BERAIN	Mairie - "Bouchet et Combrai"	21/04/1995	pouzzolane
SAINT-CIRGUES	Bourriol - "Soulhac Combevre"	25/02/1987	granite
SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE	Vauzelles - "Terme long"	16/05/1996	pouzzolane
SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	TPC Cubizolles - "Lavay" Mairie - "Ceaux"	12/2013 <b>site des gorges</b> 15/10/1987	basalte tout venant détritique
SAUGUES	TPC Cubizolles - "Andreuges"	20/08/1997	basalte
VISSAC-AUTEYRAC	Daniel Pastre - "le Briancon" Commune de Vissac-Auteyrac - "Briancon"	05/2002 11/2007	pouzzolane pouzzolane

Tableau 4 : Liste des carrières présentes sur la future ZPS

Au total, **11 sites autorisés d'extractions et toujours en exploitation** sont présents sur le site de la future ZPS parmi lesquels :

- 5 sites d'extraction de basalte
- 5 sites d'extraction de pouzzolane
- 1 site d'extraction de sables et graviers.

## II.2.3. USAGES ET PRATIQUES

### A/ Les activités de plein air

Partenaires : DDJS, UCPA, GPEV, Comité Départemental de randonnée pédestre

#### A.1. Les activités liées à l'eau vive

Les parcours du Haut Allier, initiés dans le cadre associatif par les pratiquants du canoë kayak, ont connu, depuis une dizaine d'années un important développement commercial avec l'installation de structures qui



proposent aujourd'hui diverses formules de découverte : raft, kayak gonflable (hot dog), hydrospeed (descente à la nage avec un flotteur de protection) et parfois descente de canyons sur certains affluents.

Les parcours des gorges de l'Allier (excepté le tronçon Prades-Chanteuges) présentent une difficulté au moins égale ou supérieure à la classe 3 : rivière sportive à très sportive qui ne peut être parcourue par des néophytes sans encadrement ce qui représente la grosse différence avec les gorges de l'Ardèche où l'essentiel de la fréquentation est représenté par des bateaux de location sans encadrement. Ici **tous les parcours « commerciaux » sont effectués avec un accompagnement** et la fréquentation par des individuels et la pratique de club sont largement minoritaires par rapport aux prestations des professionnels. Ce constat se vérifie dans la répartition des quotas de navigation raft qui, sur les 60 embarcations autorisées sur Monistrol Prades, laissent 2 places pour les individuels.

L'essentiel de cette fréquentation « commerciale » s'exerce **sur le tronçon Monistrol Prades**, où sont d'ailleurs installés la plupart des prestataires locaux.

L'audit mené en 1998 par le CDT (CDT Haute-Loire, Mars 1998) constatait une **restructuration en cours des différents acteurs de l'eau vive avec une démarche de professionnalisation et d'amélioration des conditions matérielles** (locaux, vestiaires). Il mettait en évidence la nécessité d'améliorer les connaissances en matière de patrimoine (naturel et culturel) des encadrants et un souhait de trouver une cohérence entre les lâchers d'eau pour la régulation en aval des débits d'étiage et la pratique de l'eau vive.

Les restructurations ont conduit à la présence aujourd'hui de **8 prestataires** qui ont professionnalisé leur encadrement et leur communication :

*Tableau 5 : Les prestataires en matière de sports d'eau vive sur les Gorges de l'Allier*

PRESTATAIRES	BASE D'ACTIVITE	ACTIVITES PROPOSEES
<b>AN rafting</b>	Monistrol d'Allier	Eau vive, canyoning, escalade,
<b>Canoë rand'eau</b>	Lavoute Chilhac	Eau vive, canyoning, VTT, randonnée, ...
<b>Cap'vacances</b>	Brioude	Eau vive, canyoning, escalade, VTT, randonnée, ...
<b>Planète compagny</b>	Pont d'Alleyras	Eau vive, canyoning, escalade, VTT, randonnée, ...
<b>Rivière trek</b>	Saint Privat d'Allier	Eau vive, canyoning, canoë pêche
<b>Safaraid actions loisirs</b>	Lavoute Chilhac	Eau vive
<b>Sportival</b>	Villeneuve d'allier	Eau vive, canyoning, escalade, VTT, randonnée, ...
<b>Tonic aventure</b>	Langeac	Eau vive, canyoning, escalade, VTT, randonnée, ...

#### o LES ACTIVITES D'EAU VIVE

A partir de la navigation en eau vive, produit phare du secteur, les prestataires proposent d'autres activités qui concernent les gorges : il s'agit du **canoë pêche**, de la **randonnée** sous différentes formes, voire même de l'**orpillage**. Les différents prestataires sont aussi de plus en plus amenés à proposer des **séjours multi-activités** combinant ces différentes pratiques. C'est notamment le cas de l'UCPA qui propose, dans le cadre de ses stages, des descentes intégrales des gorges, où les secteurs non navigables seront parcourus à pied ou en VTT.

**Le canyoning** s'exerce dans un cadre totalement « sauvage » réservé quasiment à ces seuls pratiquants. Une douzaine d'itinéraires seraient pratiqués sur les petits affluents de l'Allier, à la fois côté Devès et côté Margeride. Chez un des prestataires les plus spécialisés dans cette activité, le canyoning représente 16% de l'ensemble des journées par activité. Cette proportion ne paraît pas susceptible d'une augmentation sensible car, de l'avis général, les canyons du Haut-Allier n'ont pas l'amplitude de ceux des Cévennes proches, qui attireront les « fans » de cette activité.

D'après différentes données recueillies, notamment d'après l'étude du CPIE du Velay (Tort, Bringer, Levigne, 1992-1993), ainsi que d'après les experts consultés, les ravins concentrent des milieux très remarquables sur lesquels l'impact du canyoning peut être résumé comme suit :

- **Le seul passage ponctuel de groupes n'est pas de nature à mettre en péril les formations boisées concernées.** Par contre un inventaire de la flore rupestre doit être programmé afin d'évaluer si la végétation des suintements rocheux concernée par le passage des groupes doit faire l'objet de mesures de précaution.
- **un « code de bonne conduite » de la fréquentation des canyons pourrait être élaboré** avec les différents prestataires, autant par rapport à l'impact social que par rapport à l'impact écologique de cette fréquentation. Ce code pourrait prendre en compte la définition de cheminements d'accès précis, afin d'éviter la divagation et le respect des milieux.
- **une opération de nettoyage des ravins** devrait être envisagée, au-delà de l'impact du canyoning.

Il est difficile, à moins de pratiquer des comptages méthodiques, de rassembler des chiffres précis sur la fréquentation exacte des gorges par les pratiquants de l'eau vive.

Si certains estiment qu'après la phase de développement des 10 dernières années, les activités d'eau vive sont en vitesse de croisière aujourd'hui, d'autres semblent souhaiter poursuivre leur développement.

L'impact des activités d'eau vive sur le milieu naturel a fait l'objet de nombreuses études, notamment celle de la DIREN (1995), mais celles-ci n'ont cependant jamais mis à jour un impact réellement handicapant pour la faune ou la flore. Les diverses propositions émises par la DIREN pour réduire les impacts décelés ont été reprises à travers les arrêtés préfectoraux et le plan d'aménagement des sports d'eau vive élaboré par le SMAT. Ces mesures semblent donc de nature à limiter l'impact des sports d'eau vive sur le Haut-Allier même si des interrogations demeurent quant à la reproduction de l'ombre.

#### o LA REGLEMENTATION DES SPORTS D'EAU VIVE ET LEUR MISE EN OEUVRE

Les sports d'eau vive sont réglementés par **2 décrets préfectoraux** et **1 arrêté inter préfectoral** (Haute Loire et Lozère). En résumé, ces arrêtés prévoient :

- une interdiction de navigation sur les affluents de l'Allier dans le département de la Haute-Loire
- la navigation sur l'Allier interdite du 15/10 au 31/03, excepté pour les licenciés FFCK et seulement pour le tronçon Monistrol Prades
- une réglementation (cf. annexe n° 7) de la navigation du 01/04 au 14/10 selon les modalités suivantes :
  - la définition de quotas pour les embarcations de plus de 2 personnes (le raft). Un quota pour le tronçon amont et un quota pour le tronçon aval (Monistrol Prades)
  - une liste des seuls lieux d'embarquement et de débarquement autorisés.

Sur la partie Haute-Loire, **la gestion de l'arrêté est effectuée par le SMAT**. La répartition des quotas de navigation pour le raft s'effectue de manière interne au GPEV avec quelques bateaux réservés pour les individuels. **L'attribution d'un quota de 1 embarcation signifie une descente dans la journée** (2 descentes d'un même bateau « consomment » 2 quotas).

Cette répartition est fixée à chaque début de saison entre les membres du GPEV. Elle semble pouvoir varier journalièrement, à l'intérieur de l'enveloppe, par accord tacite entre les prestataires, selon leurs besoins du jour.

Le volume de quotas autorisé par l'arrêté semblait globalement respecté mais la gestion est difficile en période de forte demande. De plus, cet arrêté ne concerne que les embarcations de plus de 2 personnes, soit les rafts. Or les pratiquants du canoë gonflable (hot dog) semblent de plus en plus nombreux. Ceux qui auront réalisé la descente en raft (avec un barreur) souhaiteront peut-être la refaire eux-mêmes en hot dog (avec cependant un encadrement). Le succès du raft pourrait donc être un facteur induisant une augmentation de la fréquentation globale de la rivière.

Les dépassements éventuels des quotas ne peuvent être quantifiés, ce qui pose les questions suivantes :



- les augmentations ponctuelles sont-elles préjudiciables aux milieux naturels et à l'équilibre défini par l'arrêté entre les divers usages ?
- si l'arrêté était respecté à la lettre, l'augmentation de la demande ne risquerait-elle pas d'inciter, à un report du raft « excédentaire » sur le hot dog, ce qui augmenterait considérablement la fréquentation globale des gorges ? C'est l'esprit même de l'arrêté qui serait alors remis en cause.

## A.2. La randonnée

La randonnée représente une **activité importante dans les Gorges de l'Allier**. Sous l'égide du CDT et en partenariat avec le SMAT et l'association Chamina Sylva, un effort considérable d'ouverture d'itinéraires, de balisage, avec une cohérence graphique départementale et d'édition de topo-guides de randonnée, a été entrepris.

On peut distinguer parmi les circuits de randonnée, les **circuits de petite randonnée (PR)** d'une heure à la journée, disponibles sous formes de fiches et les **sentiers de grande randonnée (GR)** qui font l'objet de topo-guides. Dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Petite Randonnée) de la Haute-Loire, une première tranche en cours de réalisation doit prendre en compte tous les GR et une seconde tranche concernera les PR.

Enfin il faut noter que tous les itinéraires de randonnée sont praticables à pied, en Vélo Tout Terrain ou à cheval.

### o RANDONNEE PEDESTRE

Le **GR vallée et gorges de l'Allier** peut être considéré comme l'itinéraire phare du secteur. Il accompagne les gorges, au fond de celles-ci quand cela est possible ou en versant. Il emprunte en majorité des chemins ruraux, parfois réouverts pour l'occasion et plus rarement des terrains privés. Des informations substantielles sur le patrimoine naturel et culturel rencontré y sont apportées.

Plusieurs prestataires proposent des produits "randonnée". Outre le service Loisir-accueil du CDT, il faut mentionner la Pèlerine à Saint-Vénérand, elle-même en réseau avec l'association Vagabondages.

Un réseau de **6 gîtes d'étape** appuie le développement de la randonnée que nos interlocuteurs nous ont décrit en forte augmentation d'une année sur l'autre, avec une arrivée de la clientèle étrangère.

Il faut noter qu'au contraire des activités d'eau vive, la randonnée pédestre s'effectue sans encadrement.

### o VELO TOUT TERRAIN ET CYCLOTOURISME

Le VTT bénéficie lui aussi d'un effort de développement avec un **espace labellisé FFC** à Brioude, mais qui ne couvre pas notre secteur. Par contre, les différents prestataires de l'eau vive proposent dans le cadre de leurs séjours multi activités des activités VTT sur des sentiers proches des gorges.

Le cyclotourisme est activement pratiqué sur les routes autour des gorges. Des séjours cyclotouristes sont proposés par le voyageur local, la Pèlerine.

### o RANDONNEE EQUESTRE

Le tourisme équestre semble lui aussi, à une échelle moindre, se développer. Il bénéficie de l'effort d'ouverture et de balisage des sentiers de randonnée.

## A.3. L'escalade

On admet que l'escalade se pratique sous trois formes :

- **en « terrain d'aventure »** où le grimpeur assume lui-même sa sécurité (placement ou vérification de l'équipement existant sur la voie),

- en « **falaise aménagée** » où l'équipement a été disposé dans le cadre d'un plan d'équipement réalisé par des professionnels et en général financé par des aides publiques,
- en « **bloc** » où les rochers, de faible hauteur, nécessitent que la parade soit assurée depuis le sol par d'autres grimpeurs.

Seules les deux dernières pratiques permettent de mieux « contrôler » la fréquentation.

**Trois sites d'escalade principaux** avec des voies aménagées sont concernés et correspondent bien aux souhaits actuels de la majorité des grimpeurs (sécurité, assurance,...) :

Tableau 6 : Liste des sites d'escalade sur les Gorges de l'Allier

SITE	LOCALISATION	NATURE DU SUBSTRAT	STATIONNEMENT ET CHEMINEMENT D'ACCES	CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES	COMMENTAIRES
Rochers du Pradel	Sainte Marie de Chazes	basalte	Stationnement suffisant	Oui	Plusieurs dizaines de voies / toutes difficultés / 20 à 30 m de long
Cubelles haut	Cubelles	granite	Stationnement et accès solutionnés. Dérives constatées pour le stationnement	Oui	Voies très variées en difficulté et en longueur
Cubelles bas	Cubelles	granite	Stationnement et accès solutionnés	Oui	Voies moins nombreuses mais plus difficiles

Ces trois sites sont fréquentés essentiellement pendant la belle saison, mais leur exposition permet d'y grimper pratiquement toute l'année. De ce fait, les deux premiers sites rassemblent la majorité des grimpeurs, plusieurs dizaines parfois, les plus belles journées d'été.

Compte tenu de la prédominance sur ces sites des voies aménagées, **l'escalade ne semble pas poser de problème face à la préservation des habitats et des espèces situés hors des rochers fréquentés car la pratique terrain d'aventure est exceptionnelle dans les gorges de l'Allier.**

L'ouverture de voies aménagées sur d'autres sites n'est pas envisagée actuellement cependant **elle pourrait se poser à l'avenir dans la mesure où la pratique commerciale semble en pleine expansion** compte tenu de l'extension de l'offre d'activités des prestataires « eau vive » des gorges.

## B/ La pêche

Partenaires : FDAAPPMA, CSP, SMAT

Ce chapitre a été rédigé grâce aux informations fournies par la Fédération Départementale de Pêche.

### B.1. Le peuplement piscicole de l'Allier

Le Haut-Allier fut longtemps le paradis de la pêche au saumon, comme en témoigne l'infrastructure touristique des nombreux petits hôtels, dont la plupart sont aujourd'hui fermés, qui jalonnent les fonds de vallée de l'Allier et du Chapeauroux. Depuis l'installation progressive des barrages en aval de l'Allier, cette période est maintenant révolue, même si les très importants efforts consentis pour le retour du saumon pourraient laisser espérer une réouverture de la pêche de ce poisson mythique d'ici 5 ou 6 ans. L'image du Haut-Allier n'en est pas moins restée très forte pour les pêcheurs locaux et étrangers. Un Life Nature « saumon » est en cours et vise au repeuplement de l'Allier et à la reconstitution de frayères.

Le peuplement piscicole de l'Allier est très riche et varié, il est composé d'une vingtaine d'espèces parmi lesquelles **les plus communes sont les salmonidés** : Truite fario et Ombre commun, les cyprinidés d'eau vive tels que le Chevesne, le Barbeau ou la Vandoise et les **petites espèces dites "d'accompagnement"** : Vairon, Goujon, Loche, Spirilin... L'Allier abrite également **les grands migrateurs** : Saumon atlantique, Truite de mer, Anguille et Lamproie marine et **l'Écrevisse à "pieds blancs"** qui fréquente encore de nombreux ruisseaux parmi les affluents de l'Allier.

Les caractéristiques du milieu aquatique définissent une situation théorique qui classe la rivière en zone à truites sur sa partie amont, puis en zone mixte à truites et ombres jusqu'à Alleyras, et enfin en zone à ombres en aval de Poutès.

Actuellement, **les salmonidés sont globalement les espèces les plus recherchées**, avec la truite en 1<sup>ère</sup> catégorie et l'ombre assez abondant au niveau de Langogne et de Langeac. **La fréquentation des pêcheurs reste cependant limitée** pour un cours d'eau de cette importance, peut être en raison de la difficulté des accès dans la partie des gorges. Dans le secteur de Langeac, la pêche de l'ombre à l'automne (2<sup>ème</sup> catégorie) attire de nombreux pêcheurs d'autres départements.

D'un **point de vue réglementaire**, la rivière Allier est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole (salmonidés dominant) jusqu'au pont de St-Arçons-d'Allier et en 2<sup>ème</sup> catégorie en aval, de même que la retenue du barrage de Poutès.

Tableau 7 : Caractéristiques des tronçons de l'Allier

<i>Points caractéristiques</i>	<i>Distance / point 1 (en km)</i>	<i>Catégorie piscicole</i>	<i>Statut foncier</i>	<i>Observations</i>
Source	-	1	Privé	Lozère
Entrée en Haute-Loire (point 1)	0	1	Privé	Parcours interdépartemental : - rive droite = Haute-Loire - rive gauche = Lozère
Restitution barrage de Naussac	1	1	Privé	
Confluent du Chapeauroux	16	1	Privé	
Le Pont d'Alleyras	34,5	1	Privé	
Barrage de Poutès	38	2	Public	Retenue du barrage
Usine de Monistrol-d'Allier	47,5	1	Privé	Tronçon court-circuité ("Vieil Allier")
Prades (confluence de la Seuge)	58	1	Privé	
St-Julien-des-Chazes	61	1	Privé	
St-Arçons-d'Allier (pont)	65	1	Privé	Limite de catégorie piscicole et de statut foncier du cours d'eau
Confluence de la Desges	67	2	Public	Lot A1 du DPF
Ruisseau de Janisson ou de Navat (RD)	68,4	2	Public	
Viaduc de Chemin de Fer près de Langeac	73,95	2	Public	Lot A2 du DPF
Pont de Costet	74,3	2	Public	Limite du site NATURA 2000

## **B.2. La gestion piscicole et halieutique**

### o CONTEXTE

La gestion piscicole et halieutique du Haut-Allier s'insère dans le **Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles** (PDPG, 1997-1998). Ce plan qui comporte 2 volets, un volet milieu et un volet développement des loisirs piscicoles, prévoit une déclinaison en plans locaux, actuellement en cours de préparation.

Cette gestion a pour objectif de préserver le caractère très sauvage du cadre et des milieux aquatiques : elle ne prévoit aucun renforcement de population par des individus d'élevage, excepté quelques adultes de truites arc-en-ciel à la retenue du barrage de Poutès et au camping de Langeac pour répondre à une demande ciblée des pêcheurs locaux (à l'ouverture de la pêche à la truite) et des estivants.

Il faut noter cependant des repeuplements annuels en juvéniles en Ombre commun (ombrets d'un été élevés à la pisciculture du CSP à Augerolles à partir de la souche locale) effectués pour soutenir les effectifs en accord avec la pression de pêche.

Quatre **Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)** gèrent la portion de l'Allier en Haute-Loire et interviennent également dans l'entretien du cours d'eau comme partenaires financiers lors des opérations menées par les syndicats ou communautés de communes assurant cette mission d'intérêt général.

Le **Conseil Supérieur de la Pêche et la Fédération de Pêche** sont partenaires techniques de ces opérations.

*Tableau 8 : Liste des AAPPMA gestionnaires et de leur périmètre d'actions*

Cours d'eau	Limites	AAPPMA gestionnaire
Allier (domaine privé excepté Poutès)	De la limite départementale 48/43 à la confluence du Chapeauroux	Le Puy-en-Velay et Langeac (rive droite)
	De la confluence du Chapeauroux à Monistrol-d'Allier	Le Puy-en-Velay, Langeac et Saugues
	De Monistrol-d'Allier au ruisseau de Pissis (RG)	Saugues et Langeac
	Du ruisseau de Pissis à la limite de catégorie piscicole	Langeac
Allier domaine public	<u>Lot A1</u> : du pont de St-Arcons-d'Allier au confluent du ruisseau de Janisson (RD) (~ 3400 m)	Chanteuges
	<u>Lot A2</u> : du confluent du ruisseau de Janisson ou Navat (RD) au viaduc du chemin de fer près de Langeac (~ 5550 m)	Langeac
	<u>Lot A3</u> : du viaduc du chemin de fer près de Langeac au barrage du moulin du Chambon (~ 4300 m)	Langeac
Ruisseaux rive droite entre limite départementale 48/43 et Monistrol-d'Allier	parties inférieures des ruisseaux comprises dans la limite du site NATURA 2000	Le Puy en Velay
Chapeauroux entre limite départementale 48/43 et Allier	partie inférieure du cours d'eau comprise dans la limite du site NATURA 2000	Saugues
Ruisseaux rive gauche entre Chapeauroux et Prades	parties inférieures des ruisseaux comprises dans la limite du site NATURA 2000	Saugues
Ance du Sud	partie inférieure du cours d'eau comprise dans la limite du site NATURA 2000	Saugues
Seuge	partie inférieure du cours d'eau comprise dans la limite du site NATURA 2000	Saugues et Langeac
Fioule	partie inférieure du cours d'eau comprise dans la limite du site NATURA 2000	Langeac
Desges	partie inférieure du cours d'eau comprise dans la limite du site NATURA 2000	Chanteuges
Autres ruisseaux entre Monistrol-d'Allier et Langeac	parties inférieures des ruisseaux comprises dans la limite du site NATURA 2000	Langeac

En Haute-Loire, les associations agréées sont réciprocitaires entre elles dans l'ensemble du département et avec les associations agréées des autres départements si ces dernières adhèrent au Club Halieutique. Avec cette pratique de réciprocité, ce sont donc tous les adhérents des AAPPMA de Haute-Loire et des AAPPMA d'autres départements adhérents au Club Halieutique (ce qui n'est pas le cas de la Lozère) qui peuvent venir pêcher sur le Haut-Allier avec leur carte.

#### o LES EFFECTIFS DES PRATIQUANTS

Concernant les effectifs de pêcheurs des AAPPMA gestionnaires de l'Allier dans le périmètre du site NATURA 2000, les chiffres sont les suivants :

*Tableau 9 : Effectifs des pêcheurs relatifs aux AAPPMA gestionnaires*

Effectifs des AAPPMA		AAPPMA du Puy-en- Velay	AAPPMA de Saugues	AAPPMA de Chanteuges	AAPPMA de Langeac
Année 1999	Effectif total des pêcheurs	3 046	591	161	733
	Carte jeune	300	69	10	68
	Carte vacances	280	130	10	139
Evolution sur la période 1998-1999	Effectif total des pêcheurs	- 2,2 %	- 6,8 %	+ 9,5 %	- 5,4 %
	Carte jeune	- 0,3 %	- 8,7 %	+ 30,0 %	- 14,7 %
	Carte vacances	- 2,8 %	- 14,6 %	- 60,0 %	- 18,7 %
Evolution des effectifs sur les 5 dernières années	Effectif total des pêcheurs	- 22,8 %	- 11,2 %	+ 21,1 %	- 25,8 %
	Carte jeune	+ 4,6 %	+ 46,8 %	+ 66,7 %	- 14,7 %
	Carte vacances	- 20,0 %	+ 3,2 %	+ 25,0 %	- 12,2 %
Evolution des effectifs sur les 10 dernières années	Effectif total des pêcheurs	- 31,8 %	- 42,0 %	- 5,6 % (3)	- 37,9 %
	Carte jeune	/	/	/	/
	Carte vacances	/	/	/	/

Ces effectifs locaux sont donc globalement **en baisse importante depuis ces 10 dernières années** ce qui confirme que l'« âge d'or du saumon » n'est pas encore relayé par un autre type de fréquentation. Cependant la qualité du peuplement piscicole alliée à la beauté sauvage et préservée des sites laissent présager un potentiel important pour le développement du loisir halieutique et le tourisme de pêche. L'offre en terme de produits touristiques (parcours, hébergements, guides...) d'ailleurs se développe. La Fédération va engager un important travail de réflexion sur ce thème à travers l'élaboration du Plan Départemental de Promotion et de développement du Loisir pêche (PDPL). Quelques pistes ont déjà été tracées lors de réunions avec les partenaires intéressés (hébergeurs, Comité Départemental du Tourisme...).

Suite à ce travail, dès cette année, le service loisir accueil du CDT et un voyageur local, la Pèlerine, ont proposé des stages de pêche à la mouche.

### ***B.3. Procédures en cours sur la gestion piscicole et la qualité de l'eau : le Contrat de Rivière et les perspectives de SAGE***

Un contrat de rivière a été signé le **3 septembre 1999** et comprend le bassin versant de l'Allier depuis sa source en Lozère jusqu'à la limite entre les départements de la Haute-Loire et du Puy de Dôme. Ce territoire représente 171 communes réparties comme suit:

- 124 en Haute-Loire
- 37 en Lozère
- 10 en Ardèche

Définies dans le cadre d'une approche globale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, les actions du contrat de rivière ambitionnent de redonner vie à la rivière :

- ✓ **Par l'amélioration de la qualité de l'eau, Volet A: Assainissement**
  - Etude de définition des programmes d'actions prioritaires de l'assainissement des bourgs,
  - Etude des lixiviats et de la remise en état des décharges en bordure de rivière,
  - Travaux d'assainissement des bourgs
- ✓ **Par la restauration et l'entretien des berges, la mise en valeur de l'espace rivière et des zones humides, Volet B : Amélioration de l'habitat piscicole**
  - Etude globale sur l'Allier et ses affluents portant sur le franchissement des obstacles, la programmation d'actions d'entretien et la protection des zones humides,
  - Travaux de réaménagement des zones humides,
  - Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau,
  - Etudes des passes à poissons à réaliser,
  - Travaux de réalisation de dispositifs permettant le franchissement des obstacles.
- ✓ **Grâce à une forte mobilisation locale, Volet C : Animation du contrat de rivière**
  - Animation du contrat de rivière,
  - Communication.

**Le Contrat de rivière du Haut-Allier dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SMAT du Haut-Allier est établi pour une durée de 5 ans et arrivera donc à échéance en 2004.**

De l'avis des différents interlocuteurs, seule une procédure SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) serait à même aujourd'hui de prendre le relais du contrat de rivière sur l'ensemble du bassin versant et ainsi de prendre en charge les multiples enjeux de la préservation des milieux aquatiques, de la ressource en eau et de la gestion des activités.

## **C/ La chasse**

*Partenaires : ONC, Fédération départementale des chasseurs*

Sur le territoire des projets de sites Natura 2000 gorges de l'Allier et ZICO, la chasse s'exerce de manière traditionnelle et la pression de chasse est modérée. Le gibier est représenté par les chevreuils, cerfs, sangliers,... Une ACCA est présente sur chaque commune concernée par la zone, la Haute-Loire étant un département à ACCA obligatoire. Chacune d'elle dispose d'une réserve de chasse représentant au moins 10% de la surface communale.

**Telle qu'elle est pratiquée actuellement, la chasse est donc compatible avec les enjeux de préservation au titre de la Directive Habitats.**

## **D/ Le projet de réserve naturelle des Gorges de l'Allier**

*Partenaires : Elus locaux, SMAT, propriétaires concernés, socio-professionnels, fédérations départementales de chasse et de pêche, associations d'usagers, administrations, ...*

Soulignons l'importance, pour ce volet touristique, du projet de réserve naturelle, outil de gestion fédérateur, bénéficiant de moyens pérennes et permettant une gestion partenariale dynamique.

Ce projet, qui pourrait concerner environ 2.000 ha dans la partie amont des gorges, n'a fait pour l'instant l'objet que d'une étude scientifique. Il ne pourra être mis en œuvre sans volonté locale. Le programme d'actions prévoit une phase de concertation dans un délai de trois ans. Rappelons en effet qu'il s'agit d'un outil fédérateur à mettre en place de façon concertée entre les différents acteurs concernés. Il ne vise pas à



geler certaines activités mais à s'assurer qu'elles continuent à se développer dans le respect du patrimoine naturel exceptionnel des gorges, afin que ce dernier soit préservé.

Cet outil pourrait permettre de pérenniser le financement de certaines actions prévues dans ce document d'objectifs et d'en initier bien d'autres. En ce sens, il est à considérer comme un outil d'aménagement du territoire et de développement durable.

## **II.3. ENVIRONNEMENT NATUREL DU SITE**

### **II.3.1. LES MILIEUX NATURELS, LES HABITATS, LA FAUNE ET LA FLORE**

Les Gorges de l'Allier sont composées aux deux tiers de forêts, pour lesquelles les accrues de Pin sylvestre sont relativement importants, au tiers de parcelles agricoles dont la déprise entraîne un impact fort sur les milieux ouverts de la directive et enfin d'un milieu aquatique exceptionnel à l'échelle européenne. Afin d'apprécier sa valeur au regard des habitats de la directive, nous allons tout d'abord nous pencher sur la description des milieux naturels rencontrés puis sur celle des habitats de la directive en tant que tel.

L'atlas des **Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique** d'Auvergne (Ministère de l'environnement, DIREN Auvergne) recense **9 zones ZNIEFF** incluant au moins une commune concernée par la Directive Habitats :

- 0027-0001 : gorges du Haut-Allier, St-Didier-d'Allier ;
- 0027-0002 : gorges du Haut-Allier, Alleyras au Nouveau Monde ;
- 0027-0003 : vallée de l'Allier de Prades à St-Arcons ;
- 0027-0004 : coulée de St-Arcons ;
- 0027-0005 : plages de Pont-Gibert ;
- 0027-0006 : vallée de la Seuge ;
- 0027-0007 : vallée de la Fioule ;
- 0027-0008 : coulée du confluent Desges-Allier ;
- 0027-0009 : gravière de Chanteuges.

Dans le cadre du **programme Life Loire Nature**, plusieurs études ont permis de faire un premier état des lieux de la richesse faunistique et floristique du site ; le plus complet étant l'étude scientifique préalable à la mise en place d'une réserve naturelle dans les gorges de l'Allier, dont la zone d'étude est complètement comprise dans la zone définie pour la directive habitats. Ce programme a notamment permis d'acquérir déjà 188 ha de milieux naturels (forêts, landes, milieux rivulaires, ...) dans les Gorges de l'Allier.

Fort de l'expérience acquise dans le cadre de ce programme Life Loire Nature I, plusieurs acteurs associatifs ont souhaité se regrouper pour faire une proposition globale à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents, sous l'égide d'Espaces Naturels de France. Il s'agit du programme Loire Nature II présenté par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et la LPO Auvergne. En Auvergne, le dossier concerne 14 sites situés sur les bassins de l'Allier et de la Loire dont un site se situe dans le périmètre du site Natura 2000. Sur ce site, les propositions consistent en une maîtrise sur 70 ha, des études sur les zones sensibles, des documents de gestion, et en une maîtrise et une gestion sur les sites ciblés et l'aménagement d'un point d'accueil du public. Les actions préconisées dans le cadre du présent document d'objectifs essayeront de s'articuler, dans la mesure du possible, avec le programme Loire Nature II afin de mettre en place une démarche complémentaire.



L'association Nature Haute Loire et la LPO Auvergne ont ainsi apporté de précieuses précisions sur les insectes, les odonates, les lépidoptères, les chiroptères, l'Ecrevisse à pieds blancs, les poissons et l'avifaune.

Des compléments au statut de la Moule perlière en Auvergne (Gilbert COCHET, 1997) et l'inventaire des odonates du Haut bassin de l'Allier (Alain LADET, 1994) comportent des localisations précises qu'il faudrait envisager à l'avenir.

Trois rapports réalisés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne préalablement à des travaux d'entretien des berges mettent en évidence la qualité des boisements des berges de l'Allier et son importance vis-à-vis de l'avifaune, ainsi que la densité de certaines espèces le long du cours d'eau.

En dernier lieu, les études complémentaires faites dans le cadre du document d'Objectifs pour le site Brioude-Langeac (SMAT./LPO) sur l'inventaire des Chiroptères et l'inventaire d'*Oxygastra curtisii* (Stéphane PARAISOT, Rémy DESECURES) laissent présager la présence potentielle de quelques espèces non citées dans les rapports précédents.

Il existe aussi encore quelques lacunes en ce qui concerne les Reptiles et Amphibiens, peu de données précises ayant pu être rassemblées jusque là.

## A/ Inventaire et description des milieux naturels

L'inventaire et l'analyse de ces habitats ont été faits à partir d'éléments bibliographiques, tel que la carte de la L.P.O. ou encore le rapport de Maryse TORT, complétés par des investigations de terrain et par l'interprétation de photographies aériennes.

La limite à laquelle nous avons été confrontés est celle de l'exhaustivité et de la précision de ce travail de cartographie sur un si vaste site ; aussi faudrait-il considérer que ce travail n'est jamais définitif et reste toujours à améliorer. Les différents habitats prioritaires et d'intérêt communautaire sont localisés sur les cartes n° 3.

### A.1. Eaux et milieux alluviaux

(cf. cartes n° 6)

#### A.1.1. Le milieu et les espèces aquatiques

L'Allier et ses affluents sont soumis aux influences climatiques méditerranéennes, marquées par des précipitations violentes et subites qui leur confèrent un débit variable et capricieux. Il en résulte une grande pauvreté spécifique de la végétation. On n'observe guère, en effet, dans les courants, que la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) et, dans les eaux calmes des environs du barrage de Poutès, *Ranunculus trichophyllus*.

**Plusieurs espèces de poissons présentes ici figurent dans le Livre rouge des espèces menacées des poissons d'eau douce de France :** la Lamproie Marine (*Petromizon marinus*), le Saumon atlantique (*Salmo salar*), la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*), l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*), le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) et l'Anguille (*Anguilla anguilla*) et/ou dans les annexes de la Directive Habitats : Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), Chabot (*Cottus gobio*), Ecrevisse à "pieds blancs" (*Austropotamobius pallipes*).

**La Loutre, la Moule perlière et l'Ecrevisse à pieds blancs** suffisent à faire de ce site un site d'importance Européenne. Très vulnérables, ces espèces justifient à elles seules un effort considérable pour le maintien et la restauration de la qualité de l'eau et du fonctionnement de l'hydrosystème. Les aménagements au fil de l'eau, retenue de Naussac et barrages hydroélectriques notamment, constituent les premières causes de dégradation de l'hydrosystème "Allier", même si ce dernier reste un des moins

perturbés d'Europe. Les diverses pollutions (petites unités industrielles, engrais et effluents d'élevage, eaux usées domestiques, ...) contribuent également à dégrader la qualité de l'eau, surtout quand les éléments polluants sont déversés en amont des barrages-réservoirs et y séjournent un certain temps avant d'être remis en mouvement. Les petits ruisseaux affluents de l'Allier peuvent concentrer des pollutions relativement importantes avant que ces dernières ne soient diluées dans l'Allier, notamment côté Devès, ce qui explique que les affluents les plus remarquables pour la Loutre, la Moule perlière et l'Ecrevisse à pieds blancsse rencontrent majoritairement sur le versant margeridien.

Plus précisément, la **qualité de l'eau est globalement bonne jusqu'à Langeac (1B)** mais insuffisante pour atteindre l'objectif de qualité (1A) fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Certains bourgs (Prades, St-Julien-des-Chazes) ne disposent toujours pas d'équipements collectifs pour le traitement de leurs eaux usées. La qualité de la rivière est marquée par l'agglomération de Langeac (réseau défaillant, absence de déphosphatation, "filère boues"). Certains affluents (Seuge, Fioule) véhiculent également une pollution importante (industries).

Les nombreux aménagements entrepris dans le cadre des programmes de restauration du Saumon atlantique devraient apporter des améliorations sensibles pour les autres salmonidés, l'Ombre commun et la Truite.

C'est notamment le cas concernant la circulation des poissons sur l'Allier. A l'heure actuelle, la totalité des seuils et barrages ont été soit équipés de dispositif de franchissement par les poissons (ascenseur à saumon au barrage de Poutès, passes à bassins successifs à l'usine de Monistrol-d'Allier et au barrage de la microcentrale de Langeac), soit détruits (barrage de St-Etienne-du-Vigan). Des améliorations à apporter aux dispositifs sont cependant nécessaires pour faciliter la montaison et la dévalaison des poissons.

Cette portion de **cours d'eau est classée au titre de l'Article L.232-6 du Code Rural sur les poissons migrateurs (décret du 1<sup>er</sup> Avril 1905 ; Arrêté du 2 Janvier 1986 modifié le 27 Avril 1995).**

### ***A.1.2. Les alluvions remaniées***

Les alluvions remaniées par les eaux n'occupent, dans les gorges, qu'une place fort réduite et fluctuante. Les groupements végétaux sont extrêmement appauvris par rapport à ceux de l'aval. Seuls les limons accumulés à Poutès du fait du barrage, laissent à la flore une station favorable.

Les sables et graviers humides sont caractérisés par leur extrême sécheresse estivale et le renouvellement périodique qui exclut les plantes pérennes. L'insolation est forte et les amplitudes thermiques diurnes élevées. La végétation n'occupe qu'un recouvrement faible.

Une station originale de vases et limons est située sur les rives de l'Allier à Poutès. Le suivi de la végétation est difficile compte tenu de son caractère fluctuant et des destructions temporaires imprévisibles. La flore recèle des espèces rares dans le contexte de la vallée et une plante très rare : *Veronica peregrina*.

### ***A.1.3. Les pelouses riveraines***

**La végétation** des milieux meubles riverains est actuellement en pleine expansion du fait de l'aplanissement des crues qui ne balayent plus régulièrement les plages. Ces dernières sont remarquables par la grande diversité des sables qui les constituent (variabilité des proportions des matériaux granitiques et basaltiques, de la compaction et du stade de colonisation par les végétaux). On notera la présence de pelouses à *Corynephorus canescens*, concernées par la Directive Habitats.

### ***A.1.4. Les formations forestières alluviales***

Il ne s'agit pas à proprement parler de forêts alluviales du fait de leur surface très réduite. Ce sont, en effet, des formations très fragmentaires, voire relictuelles. On en distingue deux types :

- **Formations à saules** : en expansion depuis l'installation des barrages en amont, elles ont tendance à coloniser densément les plages et les berges. Cette progression constitue une menace potentielle vis-à-vis des pelouses des plages mais, ces milieux étant difficilement gérables (accessibilité, coûts), mieux vaut laisser agir la dynamique fluviale. (Sites : Tastevin, Pont-Gibert, Pranier, Chapeauroux, par exemple).
- **Formations à aulnes** : ce sont des forêts très relictuelles et morcelées, elles ne semblent menacées que lorsque les véhicules peuvent approcher : décharges sauvages, déblais divers... (Sites : Tastevin, Pranier, Pont-Gibert, pour les plus importantes).

## **A.2 Les prairies, pelouses, landes et milieux rocheux**

### **A.2.1. Les pelouses**

Elles sont le résultat d'une longue tradition de pâturage qui a contribué à appauvrir des sols déjà plus ou moins squelettiques. La pente et l'aridité liée au fort ensoleillement accentuent les contraintes écologiques imposées à la végétation. Le pacage actuel maintient ces pelouses près des exploitations agricoles et des hameaux.

Elles se situent le plus souvent sur basalte, en position intermédiaire entre des formations strictement rocheuses, des landes ou des prairies exploitées.

### **A.2.2. Les landes**

Les landes à Genêt progressent sur les pelouses et landines depuis deux ou trois décennies. On peut noter l'abondance des Genêts purgatifs et à balais, que ce soit en landes riveraines ou de versant. Diverses espèces ligneuses du *Prunion* s'y mêlent, notamment les *Rosa*, ainsi qu'une partie des plantes des pelouses ; *Agrostis capillaris* y occupe une place importante.

Leur progression sur les pelouses tend à faire régresser la richesse floristique du milieu.

Selon le sol, se développent la Sarothamnaie (sol profond), la lande à Genêt purgatif (sol squelettique), la lande à Callune (sol filtrant) ou la lande à Myrtille (altitudes élevées, sols humides, riches en matière organique).

### **A.2.3. Les Prairies mésophiles**

#### o LES ARRHENATERAIES

Les prairies de fauche (*Arrhenaterion*) sont représentées dans la partie aval lorsque la topographie est favorable. Le nombre d'espèces est élevé. A côté des prairies de "type moyen" (Billy, 1988) dont la flore est assez banale, sont établies des prairies à *Trifolium incamatum ssp molinerii*, remarquables notamment par la présence de *Filipendula vulgaris*.

Ces prairies ne sont pas concernées par la Directive Habitats.

#### o LES PRAIRIES A CRETELLE

Les prairies du *Cynosurion* sont des prairies maigres localisées sur le socle ancien et ne sont pas inféodées aux altitudes les plus basses. Celles observées sont souvent en pente, rarement fauchées mais généralement pâturées, parfois surpâturées quant elles servent de parcs aux génisses. Les parcelles mécanisables ont généralement disparu pour laisser la place à des cultures ou des prairies temporaires dont la composition floristique est bien moindre. Néanmoins, en cas d'abandon des labours, ces prairies peuvent se reconstituer spontanément en quelques années. Outre le type moyen, sur les arènes granitiques bien

exposées, sont présentes, quoique rares, des prairies à *Gaudinia fragilis* et *Linum bienne*. Elles constituent les prairies maigres de fauche de basse altitude de la Directive Habitats (cf. chap. de description des Habitats de la directive).

#### **A.2.4. Les falaises et les milieux rocheux**

Dans la végétation colonisatrice des rochers, Lichens et Bryophytes jouent un rôle fondamental de pionniers dont l'action pédogénétique est constamment annulée par l'érosion due aux précipitations. Quelques plantes vasculaires spécialisées ont leur système racinaire ancré dans la roche. Sur les blocs de granite qui jalonnent maints ravins de la rive gauche, de nombreuses espèces sont acidiphiles<sup>6</sup>, sciaphiles<sup>7</sup> et mésohygrophiles<sup>8</sup> ; sur les rochers ensoleillés, les Crassulacées sont abondantes. Sur les falaises basaltiques, la flore est généralement thermophile<sup>9</sup> tandis qu'au cortège des acidiphiles s'ajoute celui des neutroclines<sup>10</sup> et même calciclinales<sup>11</sup>. Enfin, dans les villages, quelques plantes méditerranéennes naturalisées s'ajoutent aux rudérales.

#### **A.2.5. Autres**

Il a été également répertorié sur le site des fruticées, constituées principalement de fourrées épineux en mosaïque avec les pelouses héliothermophiles<sup>12</sup>, ainsi que des formations thermophiles au rôle d'interface se développant sur les terrains instables des versants sud appelés manteaux pré-forestiers.

### **A.3. Les forêts**

#### **A.3.1. Les forêts de ravins du Tilio-Acerion**

Dans les fonds de ravins encaissés (Fioule, Gourlong, Rouchoux, Pataud, Gourgueyre ...), plus ou moins encombrés d'éboulis, des forêts hygrosciaphiles<sup>13</sup>, généralement peu étendues, sont installées sur un sol riche en matière organique : les tillaies-ébraiaies. Elles s'étendent dans le créneau altitudinal 480 - 700m. Les troncs sont élevés, relativement grêles et serrés. Les plantes herbacées forment une strate peu fournie, du fait du peu de lumière parvenant au sous-bois. Sur et entre les rochers se développent d'opulentes Fougères. Les sites intacts sont rares et souvent fragmentaires et disséminés.

Ces forêts, de haut niveau biologique, sont actuellement en expansion dans des sites autrefois habités et défrichés (anciens moulins). Plusieurs types se différencient en fonction du microclimat (orientation et altitude) et de la nature du substrat (volcanique ou granitique).

#### **A.3.2. Les forêts transitoires : les pinèdes à *Pin sylvestre*.**

Les pinèdes à Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) confèrent une grande originalité paysagère à la haute-vallée de l'Allier, davantage encore côté Margeride que Velay. Leur optimum se situe entre 800 et 1100m mais elles s'étalent largement, descendant jusqu'à 500m sur les flancs sud et le long des affluents. Elles forment un grand nombre de bois, rarement très étendus, souvent parcellisés, dans les sites marqués par une certaine aridité. La nature du substrat géologique n'a pas de rôle déterminant dans la présence des

<sup>6</sup> Acidiphile: se dit d'une espèce qui préfère les sols acides

<sup>7</sup> Sciaphile: se dit d'une espèce qui préfère l'ombre

<sup>8</sup> Mésohygrophile: se dit d'une espèce qui se développe dans les milieux moyennement humides

<sup>9</sup> Thermophile: se dit d'une espèce qui vit à des températures élevées

<sup>10</sup> Neutrocline: se dit d'une espèce qui se développe sur sol neutre

<sup>11</sup> Calcicline: se dit d'une espèce qui se développe sur sol à forte concentration de calcium

<sup>12</sup> Héliothermophile: se dit d'une espèce qui recherche la lumière du soleil et qui se développe sous des températures élevées

<sup>13</sup> Hygrosciaphile: se dit d'une espèce qui se développe à l'ombre et en milieu humide

pineraies à Pin sylvestre. Au sol, les aiguilles, riches en résine et en lignine, contribuent à la formation d'un humus acide.

Plusieurs travaux permettent d'affirmer que les pinèdes sont des forêts transitoires (Doche, 1986). Elles se sont installées dans toute la vallée sur les terres abandonnées. Les plus anciennes sont aujourd'hui largement substituées par des feuillus, substitution accélérée par l'exploitation des bois. En même temps, le Pin continue sa conquête sur les landes qui régressent devant lui : la physionomie des paysages évolue assez rapidement ainsi que, bien entendu, toute la biocénose.

### **A.3.3. Les chênaies**

Les chênaies sont, dans le Haut-Allier, des ensembles assez complexes dont les deux caractères communs sont :

- une dynamique puissante de réinstallation sur tous les coteaux à une altitude inférieure à 700m ; ces chênaies succèdent, la plupart du temps, à des pinèdes à Pin sylvestre, elles-mêmes installées sur d'anciennes landes et pelouses (parcelles anciennement exploitées);
- une strate arborescente à chêne sessile sur silice, à chêne pubescent sur basalte, parfois avec des formes hybrides entre ces deux espèces.

On peut distinguer notamment les chênaies acidiphiles (par exemple à Bénac), et les pré-bois à chênes pubescents (Pradel, Merdanson). Du fait de l'altitude, ces chênaies sont peu répandues sur notre site, essentiellement en versant sud.

### **A.3.4. Les hêtraies**

Les hêtraies se distribuent selon un gradient amont-aval d'une part et selon l'exposition nord-sud d'autre part. Des hêtraies neutroclines se situent sur la partie aval des gorges, sur basalte essentiellement en rive droite. Les hêtraies acidiclinales s'observent sur la partie amont sur granit ou gneiss. De plus, les hêtraies s'observent essentiellement sur les versants exposés au nord en position fraîche, cédant la place aux chênaies sessiflores sur les versants plus chauds. Quelques talwegs abritent de vieilles hêtraies très importantes pour la faune, notamment les coléoptères.

## **B/ Les habitats d'intérêt communautaire, prioritaires et non prioritaires**

Concernant partiellement ou totalement la zone considérée, trois études disponibles à ce jour permettent une approche des habitats présents sur la zone. Plusieurs réserves s'imposent : deux des études ne recouvrent pas le périmètre NATURA 2000, et les habitats cités ne sont que peu ou pas localisés. Une seule étude (Fuchs et al., Inventaire des habitats et des espèces pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Haute-Loire, DIREN/ Nature Haute-Loire 1998) propose une cartographie mais elle reste très fragmentaire au niveau de la prospection, et incomplète en ce qui concerne la typologie. En outre, la cartographie accompagnant ce travail reste à une échelle très grossière, avec une partie des délimitations réalisée uniquement à partir des photographies aériennes (cf. cartes n° 3).

Il existe un réel problème de typologie des habitats: les rapports existant utilisent des typologies phytosociologiques que la typologie Eur 15 n'utilise pas ou à des niveaux très généraux. Des fiches descriptives des habitats de la Directive Habitats sont présentées en annexe n° 4.

## **B.1. Les habitats prioritaires identifiés**

### **B.1.1. Forêt de ravins de pente abruptes**

#### o 9180 (41.4) : FORETS DE RAVIN DU *TILIO-ACERION*

Tous les rapports portant sur les Gorges de l'Allier identifient ce type d'habitat, et plus particulièrement l'étude de Fuchs qui localise les forêts de ravin du *Tilio-Acerion* sur notre aire d'étude. Dans ce même rapport figure une cartographie permettant la localisation des sites et l'estimation de la surface. Cependant, ces faciès sont difficiles à identifier et à cartographier, aussi ils nécessiteraient une expertise complémentaire du CBNMC (voir le programme d'actions). Ces forêts de ravin du *Tilio-Acerion* **subissent localement les effets d'une pollution provenant des villages situés en amont**. Cependant, du fait de leur caractère difficilement accessible, **elles subissent peu de menaces**. De plus, ces habitats ont **tendance à se restaurer naturellement**. Des mesures seraient à prendre contre les dépôts de déchets dans ces ravins, ainsi que le nettoyage de certains d'entre eux.

### **B.1.2. Eaux et milieux alluviaux**

#### o 91E0 : FORETS ALLUVIALES A AULNES ET FRENES

Le site possède a priori deux types de forêt de cet habitat, sous forme fragmentaire :

- 44.13 : saulaies blanches médio-européennes (*Salicion- albae*)
- 44.31 : aulnaies frênaies des zones de sources et leurs rivières (*Carici remotae-Fraxinetum*), beaucoup plus fréquentes.

La cartographie des ripisylves (incluant donc potentiellement ces habitats) a été réalisée par Fuchs et al. L'étude de ces milieux n'a pu être approfondie à cause de l'inaccessibilité de ces peuplements, présents tout le long de l'Allier à l'exception d'une petite zone vers le Nouveau Monde et autour de la retenue du barrage de Poutès jusqu'au Pont d'Alleyras. **Cet habitat joue un rôle de protection des berges mais ne subsiste que très localement. Les parties élargies des vallées sont souvent transformées en prairies voire parfois enrésinées.**

## **B.2. Les autres habitats communautaires identifiés**

### **B.2.1. eaux et milieux alluviaux**

#### o 2330 (64.1x35.2) : DUNES INTERIEURES AVEC PELOUSES OUVERTES A *CORYNEPHORUS* ET *AGROSTIS*

Ces pelouses sableuses, situées en bord d'Allier, sont très ponctuelles et constituent de hauts lieux floristiques en raison des conditions microclimatiques et édaphiques qui y règnent résultats de leur position carrefour entre les régions méditerranéo-atlantiques, l'étagé montagnard et les proches Cévennes.

**L'impact humain** (anciennes carrières, tourisme,...) se traduit par un tassement localisé du substrat, l'ouverture du couvert végétal (induisant un enrichissement en espèces pionnières) et une rudéralisation d'importance variable. On notera l'effet bénéfique du "nettoyage" par les troupeaux de moutons sur les quelques sites de parcours.

**La régulation du débit du cours de l'Allier, la progression des landines et landes et enfin, la modification des conditions édaphiques résultant notamment d'une rudéralisation partielle du milieu représentent les causes majeures de leur régression.** Pour leur maintien, il est souhaitable de ne



pas intervenir dans ces milieux en pleine dynamique ce qui conduirait sans aucun doute à l'uniformisation progressive de ces habitats.

o 6430 (37.7) : MEGAPHORBIAIES HYDROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ETAGES MONTAGNARDS A ALPIN.

Ponctuelles et rares, ces mégaphorbiaies sont difficiles à repérer sur le terrain et impossibles à cartographier à l'échelle du 1/25 000°. **Le peu que nous ayons pu en voir ne permet pas de confirmer leur intérêt. Néanmoins, en cas d'aménagement forestier, il conviendrait de les préserver en évitant notamment drainage et plantations.**

### *B.2.2. Versants et bords de plateau*

o 4030 (31.2) : LANDES SECHES

Seules les landes à Callune dominante (avec éventuellement plusieurs espèces de Myrtille, et du Genêt purgatif) sont concernées par la Directive Habitats. Elles sont très peu nombreuses et en général situées sur des sols rocheux. **L'arrêt du pâturage extensif a contribué fortement à la fermeture et à la régression de ces habitats en particulier au profit d'accrus de Pin sylvestre.**

o 5120 (31.84) : FORMATIONS MONTAGNARDES A *CYTISUS PURGANS*

Il existe deux types de landes à Genêt purgatif (*Cytisus purgans*) :

- les landes primaires, stables, sur sol superficiel rocheux (station xérothermophile<sup>14</sup>) sont concernées par la Directive Habitats (cf. chap. de description des habitats de la directive),
- les landes secondaires, sur sols plus profonds, souvent reconquises par la forêt (Sorbier des Oiseleurs, Bouleau, Hêtre...), ne devraient pas être concernées par la directive mais sont souvent incluses dans les mêmes entités que les landes primaires par interprétation plus large.

**Concernant les landes secondaires, l'arrêt du pâturage ovin, entraînant l'expansion du genêt et la progression du Pin sylvestre et du Chêne sessile, va à l'encontre du maintien de ces habitats et de ce fait en constitue la principale cause de régression.**

o 9130 (41.11) : HETRAIES DU *ASPERULO-FAGETUM*

Seules les hêtraies situées sur basalte et à faible altitude (dans la partie aval du site) peuvent être rattachées de manière certaine à un habitat d'intérêt communautaire sous le code EUR15 9130. Ces formations correspondent au type « hêtraies neutrophiles à tendance médio-européenne » décrit par le CNBMC (caractérisation des Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* en Auvergne, 2000).

**L'état général de l'habitat semble bon, les évolutions sont lentes et peu de menaces sont répertoriées quant à cet habitat.**

Les hêtraies en amont du site, à des altitudes plus élevées et sur substrat siliceux appartiennent à l'alliance du *Luzulo-fagion*. Leur rattachement à un habitat d'intérêt communautaire (sous le code 9110, hêtraies acidiphiles atlantiques à houx) reste à confirmer par une étude complémentaire (CNBMC op. cit.). **Ces formations subissent un enrésinement naturel important par le Sapin pectiné, en particulier sur la rive droite de l'Allier.**

<sup>14</sup> Xérothermophile: se dit d'une espèce qui se développe en milieu chaud et sec

### **B.2.3. Prairies mésophiles**

#### o 6510 (38.2) : PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE

Les prairies à Crételle identifiées sont rattachées au *Cynosurion*, mais elles correspondent également aux prairies maigres que le manuel d'interprétation EUR 15 inclut dans l'*Arrenathérion*. De nombreuses prairies maigres ont été identifiées. Souvent, elles subsistent sur des parcelles pentues, non mécanisables et ne sont donc plus fauchées mais simplement pâturées, parfois avec un chargement excessif se traduisant par une flore plus nitrophile. L'essentiel des parcelles mécanisables étant déjà retourné, la destruction de ces prairies pour l'implantation de cultures ou de prairies temporaires ne semble plus constituer une menace. En outre, le dispositif "Prime à l'herbe" (PMSEE) contribue à freiner les vellétés de retournement des prairies en moyenne montagne. Par contre, cette prime ne suffit pas forcément à contrecarrer la déprise agricole, celle-ci pouvant d'ailleurs se manifester uniquement sur les parcelles non mécanisables alors qu'au sein de la même exploitation, généralement après agrandissement, les parcelles mécanisables sont encore intensifiées. **L'abandon pur et simple de ces prairies constitue ainsi, selon nous, la principale menace quant à l'avenir de cet habitat.**

Lorsque la fauche de ces parcelles n'est plus possible, un pâturage extensif (inférieur à 0,5 UGB/ha avec concentration en fin d'été) et aucun apport d'amendement<sup>15</sup> serait le meilleur compromis, mais peut nécessiter un broyage occasionnel des refus. En outre, ces prairies pourraient être valorisées, entre autres exemples, par le biais d'une production de foin biologique dont le marché, fortement déficitaire et très demandeur, constitue une opportunité pour valoriser la ressource fourragère de qualité. Mais cette proposition n'a pas été accueillie favorablement lors des ateliers "agriculture".

Il faut signaler la présence d'un unique site de **formation herbuse à Nard (6230)**. Du fait de la très faible surface de la parcelle concernée par cet habitat, nous l'incluons dans les prairies maigres de fauche, ces deux milieux pouvant bénéficier des mêmes préconisations de gestion.

### **B.2.4. Falaises, rochers et murs**

#### o 8220 (62.2) : VEGETATION CHASMOPHYTIQUE DES PENTES ROCHEUSES

La présence de cet habitat est remarquable sur le site, il est présent sur des surfaces réduites et en mosaïque avec des formations herbacées et des landes. Cet habitat à une forte valeur patrimoniale tant au niveau floristique (plusieurs espèces y sont protégées au niveau régional et national) que faunistique par les enclaves thermophiles qu'il représente dans cette région. **L'évolution des formations végétales associées est très lente et aucune menace directe ne semble peser sur cet habitat.**

#### o 8230 (62.42) : PELOUSES PIONNIERES SUR DOMES ROCHEUX

(Il est à noter que, dans le descriptif initial, le n° CORINE BIOTOPE était 62.43)

Cet habitat a été identifié sur basalte et roche siliceuse. Il représente avec le précédent un élément original pour de la biodiversité. **Aucune menace directe ne semble peser sur cet habitat.**

#### o 8150 (61.12) : EBOULIS MEDIO-EUROPEENS SILICEUX DES REGIONS HAUTES

Les zones d'éboulis caractéristiques de la haute vallée de l'Allier supportent des formations ouvertes xérothermophiles qui peuvent être rattachées à cet habitat. La localisation de cet habitat est incluse dans

<sup>15</sup> les apports minéraux seraient de toute façon perdus par lessivage, du fait de la texture de ces sols et de leur carence en complexes argilo-humiques pour les fixer



celle des zones rocheuses de la carte d'occupation des sols réalisée par la LPO. De même, **aucune menace ne semble peser sur ces habitats.**

### B.3. Conclusion provisoire relative aux habitats

La description des habitats telle qu'elle figure dans les études existantes permet cette interprétation en termes d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires selon la nomenclature EUR 15, qui est la seule pertinente dans le cadre du présent document d'Objectifs.

Au total, **11 habitats relevant de la directive ont été identifiés.**

Par contre, aucune espèce végétale de l'annexe de la Directive Habitats n'est présente sur le site.

Les menaces sur les habitats dépendent largement des activités humaines. Certaines de ces activités, notamment agricoles, ont façonné le territoire durant des décennies et ont participé à la constitution et au maintien d'habitats considérés maintenant comme d'intérêt communautaire. Mais, d'une part, ces activités peuvent cesser localement (déprise agricole) et se traduire par la disparition des habitats herbacés, d'autre part, là où l'agriculture se maintient, les pratiques continuent à évoluer, même si cela ne se traduit pas forcément par une évolution de l'occupation du sol. Nous pensons notamment à l'ensilage et à l'enrubannage qui se traduisent par des coupes plus précoces, ou encore à l'utilisation de certains vermifuges ou de la Bromadiolone. Ce sont toutes ces pratiques qui sont à suivre pour mieux en appréhender l'impact et éventuellement les infléchir.

Tableau 10 : Les habitats d'intérêt communautaire

	Code CORINE Biotope	Numéro EUR15	Statut directive habitat	Surface	Dénomination officielle
Habitats liés aux eaux courantes	64.1 X 35.2	2330	lc	Ponctuel	Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentales
	37.7	6430	lc	Ponctuel	Mégaphorbiaies eutrophes
	44.3	91E0	P	Ponctuel	Forêts alluviales résiduelles
Eboulis, falaises continentales et rochers exposés	61.5	8150	lc	Ponctuel	Eboulis medio européen siliceux
	62.2	8220	lc	242 ha	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
	62.3	8230	lc		Végétation pionnière des surfaces des roches siliceuses ( <i>Sedo scleranthion</i> , <i>Sedo albi-Veronicion dilleni</i> ).
Formations herbeuses semi-naturelles	38.2	6510	lc	978 ha	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )
Landes et Fruticées	31.2	4030	lc		Landes sèches à <i>Callune</i>
	31-842	5120	lc		Landes à <i>Genêt purgatif</i>
Forêts caducifoliées	41.13	9130	lc	environ 100 ha	Hêtraies du <i>Asperulo Fagetum</i>
	41.4	9180	P	> 35 ha	Forêts de ravin du <i>Tilio Acerion</i>

**lc : Intérêt communautaire**

**P : prioritaire**

## II.3.2. DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE

Les espèces détaillées dans ce document sont celles qui sont mentionnées dans les annexes II, IV et V de la Directive Habitats-Faune-Flore ainsi que celles qui sont considérées comme menacées au niveau national et protégées sur le territoire français.

La richesse faunistique du site est connue depuis assez longtemps en ce qui concerne certaines espèces à forte valeur patrimoniale (ex : Loure dans le bassin du Haut Allier) mais ce n'est que depuis peu que l'on en a une vision assez exhaustive. Le document le plus complet à cet égard est celui qui a été constitué pour le projet de Réserve Naturelle des Gorges de l'Allier. Par ailleurs, sur le périmètre plus large de la ZICO, la LPO a acquis une bonne connaissance des espèces présentes et de l'importance des effectifs pour les espèces les plus remarquables.

Le **repérage sur le terrain des zones fréquentées par les espèces à fort enjeu patrimonial** a permis de vérifier celles recueillies dans la bibliographie, de connaître les sites et habitats concernés et d'ajouter quelques informations nouvelles.

Les cartes n° 6, 7, 8 et 9 représentent les espèces faunistiques citées en annexe de la Directive Habitats.

### A/ Espèces relevant de la directive

#### A.1. Les invertébrés

##### A.1.1. Les Gastéropodes

o LA MOULE PERLIÈRE (*MARGARITIFERA MARGARITIFERA*)

La Moule perlière est une espèce en forte régression en France alors que la zone accueille de bonnes densités de Moule perlière. La Moule perlière est inscrite en annexe II et V de la Directive Habitats-Faune-Flore et protégée sur le territoire national. On peut la trouver sur la Virlange, la Seuge et le Pontajou.

**Les menaces qui pèsent sur cette espèce concernent notamment la pollution (engrais, laiterie) et la modification des cours d'eau (curage, enrochements, barrages).**

Principale référence bibliographique spécifique :

- COCHET G., 1997. «Inventaire des cours d'eau à *Margaritifera margaritifera* en Auvergne ». DIREN Auvergne. 55 p.

##### A.1.2. Les Crustacés

o L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (*AUSTROPOTAMOBIVUS PALLIPES*)

L'Ecrevisse à pattes blanches est inscrite à l'annexe II et V de la Directive Habitats-Faune-Flore, sur la liste des espèces protégées sur le territoire national et classée comme vulnérable sur la liste des espèces menacées en France. Elle peuple l'ensemble de l'Allier et de ses affluents. L'intérêt de ce peuplement tient à son importance.

**La prolifération des écrevisses américaines, les repeuplements excessifs en truites, les opérations de recalibrage et de transformation des cours d'eau ainsi que les pollutions du cours d'eau représentent les principales menaces qui pèsent sur cette espèce.**

Principale référence bibliographique spécifique :

- LHORT P., 1994. « Inventaire des cours d'eau à écrevisses sur le bassin du Haut-Allier dans le département de la Haute-Loire ». Nature Haute-Loire. 54 p.

### A.1.3. Les Odonates

Sur le site, quarante espèces d'Odonates (17 Zygoptères et 23 Anisoptères) ont été répertoriées dont 16 sont considérées comme menacées au niveau national ou européen telle que la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats et protégée au niveau national. L'intérêt du peuplement vient de leur répartition très limitée et pour certaines espèces en marge de leur aire de répartition. De plus, leur reproduction peut se faire avec des records d'altitude. *Oxygastra curtisii* est présente sur la rivière Allier (St Haon et alentours, St Julien-des-Chazes, Rousseille), et peut être localement abondante.

**L'aménagement et les modifications non raisonnés des cours d'eau ainsi que les pollutions créent de forts désagréments pour les populations d'odonates.**

Principales références bibliographiques spécifiques :

- LADET A., 1994. « Inventaire des Odonates du haut bassin de l'Allier ». DIREN Auvergne / Nature Haute Loire. 35p.

- PARAISSOT S., 1999. « Inventaire d'*Oxygastra curtisii* sur le site Natura 2000 Val d'Allier-Vieille Brioude-Langeac ». S.M.A.T. / Fédération de protection de la nature Haute-Loire. 29 p.

### A.1.4. Les Coléoptères

Parmi les soixante dix espèces inscrites sur la liste de la communauté européenne ou considérées comme des espèces d'intérêt local présentes sur le site, le Lucane cerf-volant (annexe II), le Grand Capricorne (annexe II et IV), la Rosalie alpine (annexe II et IV, espèce prioritaire et protégée sur le territoire national) sont concernés par la Directive Habitats-Faune-Flore. On peut les observer sur la majeure partie du Haut-Allier dans des habitats forestiers ou en bord des cours d'eau. La présence de vieilles hêtraies sur le site laisse penser que la Rosalie est plus abondante que prévue mais cela reste cependant une supposition. Le Grand Capricorne est plutôt une espèce de plaine dont la présence est rare au delà de 800m ; dans les gorges, il existe des zones bien ensoleillées susceptibles de lui convenir d'autant plus qu'il est présent dans les lisières forestières. Le Lucane est également un insecte de plaine relativement courant en plaine mais dont les densités dans les gorges sont très faibles.

L'intérêt du secteur pour ces espèces réside dans la grande biodiversité du peuplement dont certains insectes (insectes sapro-xylophages) sont bioindicateurs de l'état de conservation des forêts. En outre, certaines espèces sont endémiques des habitats du Haut-Allier.

**La régression de leurs habitats par la coupe des arbres morts ou encore l'exploitation forestière représente la principale menace pour ces espèces de fort intérêt patrimonial.**

Principale référence bibliographique spécifique :

- BOUYON C., 1994. « Coléoptères saproxylophages, compte rendu des recherches effectuées en 1993 et 1994 ». DIREN Auvergne / Nature Haute Loire. 22p.

#### A.1.4. Les Lépidoptères

Trois espèces d'importance sont présentes sur le site des Gorges de l'Allier : l'Ecaïlle chinée, (annexe II de la directive Habitats et espèce prioritaire), le Grand Apollon (annexe IV de la Directive Habitats et protégé sur le territoire national) et le Nacré de la canneberge (protégé au niveau national). L'Apollon et le Nacré de la canneberge sont classés en danger dans la liste rouge, mais pour ce dernier, nous manquons d'informations.

L'Ecaïlle chinée et le Grand Apollon sont présents sur plusieurs zones le long de l'Allier.

**Leurs biotopes sont actuellement en régression et les menaces qui pèsent sur elles concernent notamment la fermeture des milieux et le prélèvement abusif.**

### A.2. Les vertébrés

#### A.2.1. Les mammifères

##### o LA LOUTRE (LUTRA LUTRA)

La Loutre représente une espèce vulnérable dont les populations viables se trouvent surtout sur la façade atlantique. Elle est inscrite en annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et protégée sur le territoire national depuis 1972. Cependant un mouvement de recolonisation débuté dans les années 1980 se poursuit actuellement et le secteur des gorges de l'Allier représente une des zones de développement de noyaux isolés. Le Massif Central est la seule zone où les effectifs de Loutre ont remonté depuis la protection de l'espèce.

Concernant le bassin de l'Allier, elle est présente sur pratiquement toutes les rivières (forte densité entre Chapeauroux et Chanteuges) à l'exception de la Seuge et de ses affluents mais de façon non permanente. Elle est présente aussi sur la Virlange et la Desges.

**La pollution, les aménagements des cours d'eau et la modification de leur milieu de vie tel que la modification du régime hydraulique ou la disparition de la végétation rivulaire représentent des menaces importantes sur les populations de Loutre.**

Principale référence bibliographique spécifique :

- BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997. « Répartition de la Loutre en Auvergne. Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite « Habitats » », DIREN Auvergne / Catiche production.70 p.

##### o LES CHIROPTERES

Huit espèces<sup>16</sup> sont présentes sur le site toutefois certaines espèces n'ont pas été déterminées et d'autres non observées. Deux espèces sont considérées comme menacées (Petit Rhinolophe et Grand Rhinolophe) ; une espèce est donnée comme rare, la Barbastelle. La Barbastelle, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe sont cités en annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, le Murin de Daubenton et le Murin de Natterer en annexe IV.

A l'analyse de l'inventaire réalisé par le SMAT sur le site de l'Allier en aval de Langeac, on peut penser que la présence de la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle commune, la Noctule commune et la Sérotine commune est fortement probable, mais cela resterait à vérifier.

**Les menaces sont marquées par le manque de cavités et le dérangement.**

<sup>16</sup> Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin de Natterer, Murin de Daubenton, Pipistrelle sp, Noctule sp, Sérotine sp, Barbastelle.

Principales références bibliographiques spécifiques :

- ISSARTEL G., 1994. « Inventaire des Chauves-souris du haut bassin de l'Allier ». DIREN Auvergne / Nature Haute Loire. 22p.
- TOURRET P., 2000. « Inventaire des Chiroptères dans le site Natura 2000 Brioude-Langeac ». S.M.A.T. / L.P.O..29 p.

o LES ONGULES

Quelques espèces communes comme le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le Sanglier (*Sus scrofa*) peuvent être observées. Ce sont là des espèces gibier à vaste répartition sur lesquelles s'exercent les activités cynégétiques.

Le cerf est surtout présent autour d'Alleyras et de la basse vallée de l'Ance. Le chevreuil est présent sur l'ensemble des gorges de l'Allier mais semble présenter une bonne densité seulement sur les communes de St Préjet, Alleyras, Monistrol-d'Allier. Le sanglier est présent sur l'ensemble de la zone sans connaître de fortes densités. **Aucune menace ne pèse sur ces populations.**

o LES CARNIVORES (AUTRES QUE LA LOUTRE)

Huit espèces sont représentées<sup>17</sup> sur la zone dont quelques unes présentent une vaste répartition mais aussi des particularités méridionales avec la Genette citée sur la liste rouge des espèces menacées de France. Trois espèces sont en annexe V de la Directive Habitats-Faune-Flore : la Martre, le Putois et la Genette.

La Martre est régulière autour de Vabre, St-Privat-d'Allier, Pongibert. Le Blaireau est présent sur l'ensemble des gorges, de même que le Renard, la Fouine, le Putois, la Belette et l'Hermine. La Genette a été observée près du barrage de Poutès.

**Il existe au moins une menace indirecte sur ces carnivores : l'empoisonnement direct ou indirect par la Bromadiolone, utilisée pour lutter contre les pullulations de Campagnol terrestre.**

o LES RONGEURS ET LES LAGOMORPHES

Au total, treize espèces ont été recensées<sup>18</sup>, dont le Campagnol amphibie mentionné sur la liste rouge des espèces menacées de France, ainsi que le Lièvre brun. Ces deux espèces menacées sont présentes sur l'ensemble des gorges de l'Allier.

**L'emploi de pesticides, et notamment de la Bromadiolone dans le cadre de la lutte contre le Campagnol terrestre, représente la principale menace pesant sur ces espèces.**

o LES INSECTIVORES (AUTRES QUE LES CHIROPTERES)

Sept espèces<sup>19</sup> représentent ce groupe dont cinq espèces de Musaraignes pour lesquelles deux sont mentionnées dans la liste rouge des espèces menacées de France (Musaraigne aquatique et de Miller).

**La fermeture des milieux et la dégradation de la qualité de l'eau fragilisent les peuplements.**

### A.2.2. Les Amphibiens

Parmi les espèces présentes sur le site, six espèces<sup>20</sup> sont répertoriées avec certitude et six autres dont la présence semble probable<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> Renard, Blaireau, Martre, Fouine, Belette, Hermine, Genette, Putois

<sup>18</sup> Ecureuil roux, Loir, Mulot sylvestre, Campagnol roussâtre, Campagnol terrestre, Campagnol des champs, Campagnol des neiges, Campagnol agreste, Campagnol amphibie, Rat musqué, Rat surmulot, Lapin de garenne, Lièvre brun

<sup>19</sup> Hérisson, Taupe, Musaraigne carrelet/couronnée, Musaraigne musette, Musaraigne de Miller, Musaraigne pygmée

<sup>20</sup> Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse, Crapaud commun, Alyte, Crapaud calamite

<sup>21</sup> Grenouille verte, Triton palmé, Triton alpestre, Triton crêté, Pélodyte ponctué, Rainette verte

Certaines espèces sont mentionnées au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore : la Grenouille agile (annexe IV), l'Alyte (annexe IV) et le Crapaud calamite (annexe IV) ; parmi les espèces possibles la Grenouille verte (annexe V), le Triton crêté (annexe II et IV) et la Rainette verte (annexe IV). Toutes sont protégées sur le territoire national. D'une façon générale, la situation de ces populations ne semble pas connue de façon précise.

**Les menaces sur ces populations sont malheureusement nombreuses et variées : aménagement des cours d'eau, enrochements, pollutions diverses, entretien intempestif de la végétation rivulaire, circulation routière, eutrophisation et pollutions diverses, introduction massive de poissons carnassiers.**

### *A.2.3. Les Reptiles*

Parmi 10 espèces présentes<sup>22</sup> sur le site des Gorges de l'Allier (dont une espèce potentielle<sup>23</sup>), ont été répertoriées cinq espèces de la Directive Habitats : Couleuvre d'Esculape (annexe IV), Lézard des souches (annexe IV), Lézard des murailles (annexe IV), Lézard vert (annexe IV), Coronelle lisse (annexe IV). Deux espèces sont menacées le Lézard vivipare et le Lézard des souches (ou agile).

Le Lézard des souches est présent au moins autour d'Alleyras. Le Lézard vivipare occupe les plateaux et le marais de Genestouze à St Haon. La Couleuvre d'Esculape se retrouve sur les bords de l'Allier, autour de St Julien-des-Chazes. **L'aménagement foncier d'une part et la fermeture des milieux suite à l'abandon d'autre part, représentent les menaces majeures pour ces espèces d'intérêt communautaire, national et régional**, sans oublier les effets indirects des insecticides qui portent atteinte aux peuplements "proies" de ces reptiles, comme des amphibiens.

### *A.2.4. Les Poissons*

Vingt-trois espèces sont présentes sur le site dont six sont citées en annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore: le Barbeau fluviatile (annexe V), le Chabot (annexe II), l'Ombre commun (annexe IV et protection nationale), le Saumon atlantique (annexe II et IV, plus protection nationale), le Toxostome (annexe II), la Lamproie de Planer (annexe II).

Ces espèces sont aussi inscrites sur les listes rouges des espèces menacées, ce qui souligne l'intérêt piscicole de la zone. De plus, il existe sur le site des zones de frayères pour le Saumon atlantique et l'Ombre commun.

**Les aménagements lourds dans le lit de la rivière** (et notamment les ouvrages hydro-électriques), **les lâchers d'eau intempestifs, les prélèvements d'eau abusifs en été, les pollutions diverses, la dégradation des frayères par le piétinement et bien d'autres perturbations du milieu aquatique peuvent contribuer à fragiliser les peuplements piscicoles.**

### *A.2.5. Les Oiseaux*

Le site des Gorges de l'Allier appartient également à une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux dont le périmètre dépasse largement celui des gorges. Ce site est l'un des plus remarquables d'Auvergne pour les oiseaux comme pour plusieurs autres groupes animaux ou végétaux. Cette ZICO est justifiée par la diversité d'espèces et l'importance relative des effectifs de plusieurs espèces relativement rares et menacées à l'échelle européenne. Plusieurs espèces remarquables relèvent de l'application de la

<sup>22</sup> Lézard des murailles, Lézard vert, Lézard des souches, Lézard vivipare, Orvet, Vipère aspic, Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre vipérine, Couleuvre à collier

<sup>23</sup> Couleuvre verte et jaune



Directive Oiseaux (CE 79/409) et justifient pleinement la désignation de ce site en Z.P.S. (cf. Document d'Objectifs ZPS AE 02).

## **B/ Conclusion sur la faune et tableau récapitulatif des espèces animales de la Directive H.F.F. 92/43/CEE**

Le site des Gorges de l'Allier et ses affluents recèle une forte diversité biologique tant du point de vue des habitats que des espèces. Pour ces dernières, on recense 26 espèces (hors oiseaux qui sont traités dans un document propre) d'intérêt communautaire (annexe I, II, III et IV de la directive habitats), national ou régional qu'il conviendra de prendre en compte lors de l'élaboration du document d'objectifs. Des fiches descriptives de ces espèces sont présentées en annexe n° 6.

Les enjeux principaux, en ce qui concerne les espèces, portent principalement sur les insectes saproxylophages et les espèces aquatiques (Loutre, Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches) dont la présence est liée à la qualité de l'eau ou des milieux riverains.

Tableau 11 : Tableau récapitulatif des espèces animales de la Directive Habitats-Faune-Flore

<b>Taxon</b>	<b>Espèce</b>		<b>Annexe de la Directive Habitats</b>
<b>Mollusques</b>	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	II
<b>Coléoptères</b>	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II, IV
	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	II, IV, prioritaire
<b>Odonates</b>	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II, IV
<b>Lépidoptères</b>	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctata</i>	II prioritaire
	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	IV
<b>Crustacés</b>	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	II
<b>Reptiles</b>	Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	IV
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV
	Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	IV
	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	IV
<b>Batraciens</b>	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	IV
	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	IV
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV
<b>Poissons</b>	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	II
	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	V
	Chabot	<i>Cottius gobio</i>	II
	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	II
	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	II, IV
	Lamproie de Planer	<i>Lamprita planeri</i>	II
	Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	V
<b>Mammifères</b>	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	II, IV
	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	II, IV
	Sérotine	<i>Eptesicus sp</i>	
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	IV
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	IV
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II, IV
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II, IV
	Genette	<i>Genetta genetta</i>	V

Annexe I: Habitats naturels et semi-naturels dont la conservation nécessite des ZSC

Annexe II: Espèces animales et végétales dont la conservation nécessite des ZSC

Annexe III: Critères de sélection des sites pour les ZSC

Annexe IV: Espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte

Annexe V: Espèces de la faune et de la flore dont le prélèvement et l'exploitation sont contrôlés

Annexe VI: Méthodes de capture, mise à mort et transport interdits

### **III. ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU SECTEUR ET OBJECTIFS DU PROGRAMME**

#### **III.1. AGRICULTURE ET GESTION DES MILIEUX OUVERTS AGRICOLES**

L'agriculture est largement confrontée, dans ce secteur des Gorges de l'Allier, à de nombreuses difficultés liées aux contraintes physiques et foncières. La déprise agricole d'une part et l'intensification d'autre part, fruit des politiques de remembrement, participent à la régression d'habitats naturels d'intérêt communautaire. La plupart des habitats relevant de la directive se maintiennent grâce à un pâturage extensif malheureusement en fort déclin actuellement. La production traditionnelle du mouton, bien adaptée au milieu, est en effet soumise à de nombreuses difficultés : handicaps liés au milieu physique, cours bas du mouton, exploitations non reprises. Seuls les systèmes d'exploitation mixte (intensif/extensif) semble se maintenir voire se développer. Ces systèmes sont malheureusement ni très satisfaisants du point de vue de l'environnement, ni compatibles avec la production d'un produit de qualité.

**L'enjeu majeur lié à l'agriculture est le maintien de ce pâturage extensif qui a longtemps contribué au maintien des habitats de la directive** et qui, de ce fait, se trouve être une pratique compatible avec les exigences d'entretien de l'espace.

Les **prairies maigres de fauche** à *Arrhenaterum* et *Trisetete* sont souvent encore en bon état bien qu'elles soient rarement fauchées (ou trop tôt pour les moins accidentées) et souvent trop chargées en génisses (génisses en système laitier notamment). Une fauche tardive (1<sup>er</sup> juillet), souvent impossible dans les pentes du fait de la mécanisation, et sans intrant, ou à défaut un pâturage extensif (inférieur à 0.5 UGB/ha avec concentration en fin d'été) constituerait le mode de gestion optimal des prairies maigres de fauche. En outre, ces prairies pourraient être valorisées par le biais d'une production de foin biologique dont le marché, fortement déficitaire et très demandeur, constitue une opportunité pour valoriser la ressource fourragère de qualité. Ce type de production reste encore mal accepté par les agriculteurs locaux.

Pour **les landes à Genêt purgatif** en mosaïque avec les autres habitats diffus notamment rocheux, l'idéal serait un pâturage extensif avec localement un écobuage d'hiver. A fortiori, les formations sur pente rocheuse se maintiennent bien sans intervention humaine. Cette pratique n'est cependant valable que si l'on pratique le pâturage en complément.

Quant aux **dunes à Corynephorus**, l'absence de pâturage, voire un pâturage très modéré (inférieur à 0.3 UGB/ha), devraient suffire à les maintenir. Ces milieux sont largement dépendants de la dynamique fluviale (crues et décrues naturelles) qui n'exerce plus actuellement son action de la même façon du fait de l'installation de nombreux aménagements sur l'Allier lissant son cours et son débit.

Les cahiers des charges CTE ne correspondent pas forcément à l'optimum de gestion écologique de ces milieux mais représentent de bons compromis entre cet optimum théorique et les contraintes technico-économiques. Malheureusement, les CTE, bien que pouvant répondre partiellement à ces préoccupations, se heurtent à de nombreuses difficultés : la lourdeur et la complexité de la procédure au regard des résultats quantitatifs attendus et le grand morcellement du foncier. En outre, la contractualisation des surfaces au titre d'une mesure agro-environnementale exige l'inscription de cette surface au titre du répertoire PAC de l'agriculteur. Ce répertoire, suivant le PDR, fonctionne sur un mode déclaratif, à condition que l'agriculteur soit en mesure d'en garantir l'exploitation pendant cinq ans. En Haute-Loire, il est difficile d'obtenir des contrats écrits de la part des propriétaires qui ont généralement déclassé leurs parcelles pour ne pas payer d'impôts. Les autorisations de pâturage sont orales et sont fréquemment

maintenues sur de longues durées. **Les problèmes d'indivision rendent les accords avec les propriétaires privés souvent impossibles à finaliser par écrit. De ce fait, les CTE sont difficilement contractualisables sur les parcelles exploitées.**

**Aussi, il paraît important, dans le but de maintenir une pratique ancienne et adaptée aux objectifs de gestion des habitats de la directive, d'appuyer la mise en œuvre de ces CTE par le biais d'aides techniques et de mesures complémentaires.**

En outre, il serait souhaitable de privilégier les CTE collectifs lorsque cela est possible. Néanmoins, sur les zones concernées, ces démarches peuvent être freinées par l'absence de dynamique collective existante.

**La conservation des milieux ouverts relevant de la directive passe par le maintien d'une agriculture extensive sur laquelle de lourdes menaces, intensification ou abandon, pèsent. Aussi, le but de ce document, mise à part de mettre à jour ces difficultés, sera de proposer des mesures allant dans le sens du maintien du pâturage extensif et de pratiques de gestion adaptées aux milieux d'intérêt communautaire.**

### **III.2. FORET ET GESTION DES MILIEUX FORESTIERS**

La gestion forestière, au même titre que l'agriculture, se heurte à de nombreuses difficultés liées aux contraintes physiques et parcellaires. L'extrême morcellement du foncier fait apparaître une gestion variée des parcelles, voire une non gestion, qui jusque là n'a pas porté atteinte voire a peut-être même permis un maintien des habitats de la directive (hêtraies, forêts du *Tilio-Acerion*,...). L'intensification (ouverture de pistes, plantations de résineux,...) des pratiques forestières reste une menace qu'il ne faut pas écarter bien qu'elles ne soient pas, à l'heure actuelle, un problème majeur. Les parcelles en « lisée »<sup>24</sup>, trait caractéristique de la forêt des gorges, doivent induire une exploitation très raisonnée du fait de son impact potentiel au niveau paysager et écologique (érosion et ruissellement accrues si de coupe rase,...).

La biodiversité forestière doit rester un trait majeur du secteur et la forêt des gorges ne doit pas faire l'objet d'une homogénéisation des boisements comme d'une exploitation non raisonnée.

Cependant, le maintien sur le long terme de ces habitats dépend directement d'une **gestion environnementale des forêts**, et notamment d'un **mode d'exploitation extensif et réfléchi, et de l'ajustement des modes de gestion différenciés traditionnels adaptés au morcellement de la propriété foncière**. L'intensification (ouverture de pistes, plantations de résineux,...) des pratiques forestières reste une menace qu'il ne faut pas écarter bien qu'elles ne soient pas, à l'heure actuelle, un problème majeur.

De même, il est important de conserver des habitats qui, bien que ne relevant pas de la directive, présentent un intérêt certain d'un point de vue patrimonial notamment de part leur rôle d'habitats pour des espèces notables, insectes et rapaces forestiers.

**Le maintien d'habitats et d'espèces de la directive dépend directement d'une gestion sylvo-environnementale des forêts qui sont essentiellement privées.** Aussi, l'objectif du programme sera d'inciter les propriétaires privés à ce mode de gestion et d'induire un comportement responsable des usagers et propriétaires vis-à-vis de ces milieux.

<sup>24</sup> Lisées : parcelles découpées en lanières étroites au fil des partages d'héritages, ici du haut au bas du versant abrupt, afin que chacun conserve un accès à l'eau et un accès au plateau.

### **III.3. TOURISME, LOISIRS ET USAGES**

Les Gorges de l'Allier constituent un site d'exception, et par là même un site à fort potentiel touristique, du fait de son intérêt paysager et écologique. Les activités sont variées et essentiellement liées aux sports d'eau vive dont l'activité est relativement développée. Le caractère extrêmement sauvage des gorges et la qualité de l'environnement (paysages, géologie, voire patrimoine naturel) en font l'un des arguments commerciaux sur lequel les différents prestataires insistent le plus dans leur communication. Ils sont aussi conscients du rôle qu'ils peuvent jouer pour le faire découvrir à leurs clients, d'autant que toutes les activités sont accompagnées. Ainsi **la formation à la connaissance du patrimoine, suggérée notamment dans l'audit de 1998 du CDT, nous semble plus que jamais d'actualité, d'autant que rien ne s'est encore mis en place à ce jour.**

La pratique commerciale concernant l'escalade semble se développer. L'ouverture de voies aménagées n'est pas envisagée pour l'instant mais pourrait l'être à l'avenir dans la mesure où cette pratique semble en pleine expansion. Cependant, cette problématique sera plus largement abordée dans le rapport concernant la future ZPS.

**Aussi, le maintien d'habitats et d'espèces relevant de la directive passe par l'organisation d'un tourisme raisonné et par la sensibilisation des usagers qui représentent les enjeux majeurs sur le site.**

De plus, il est à noter que la rédaction du document intervient au moment où la "carte" institutionnelle est en pleine évolution. Les adhésions en cours des communes aux différentes structures intercommunales présentes sur le territoire ne facilitent pas la lecture des projets. Et il semble que l'énergie déployée par les différents acteurs touristiques soit entravée par ce manque de lisibilité. Les actions du SMAT sont sans doute freinées par ce contexte et par l'éloignement de la partie sud du territoire (Langogne, Pradelles).

La nécessité d'unifier les "micro territoires" et les échelles de travail autour d'un projet commun paraît incontournable pour le développement touristique attendu.

### **III.4. INDUSTRIES, AMENAGEMENTS, CARRIERES**

#### **III.4.1. LES AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES**

De nombreux cours d'eau français ont été aménagés depuis des siècles pour les besoins des hommes en énergie, navigation et agriculture. Néanmoins, des impacts importants sur les écosystèmes aquatiques peuvent intervenir. En effet, le barrage fait obstacle aux migrations des organismes biologiques, et en premier lieu des poissons, et modifie les caractéristiques morphodynamiques et hydrauliques des rivières.

**L'effet des barrages de Naussac, de Saint Préjet et de Poutès** sur le milieu aquatique pose notamment des problèmes vis-à-vis de la pratique piscicole. Le soutien des étiages de l'Allier, assuré par le barrage de Naussac (1100 ha) en Lozère, s'étend selon les années entre juin et octobre afin d'assurer un débit compatible aux usages et à la préservation des milieux. Les conséquences réelles de cet ouvrage sur la rivière et ses composantes biologiques sont encore mal connues et mériteraient d'être approfondies (modification du régime hydrologique, impact thermique, variations des débits, qualités d'eau...).

Une expérimentation de restitutions à partir des différents niveaux de prises d'eau dans la retenue est actuellement en cours, afin de mesurer son impact sur l'eutrophisation du plan d'eau.

**Deux ouvrages à vocation de production d'hydroélectricité** sont implantés sur ce secteur : le **complexe de Poutès - Saint Préjet** (barrages)-**Monistrol-d'Allier** (usine EDF) et la **microcentrale à Langeac**. Cette portion de cours d'eau est classée au titre de l'article 2 de la loi du 16 Octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique (décrets du 15 Avril 1981 et du 8 Juin 1984). Aussi, les marnages résultant du fonctionnement par éclusées de l'usine de Monistrol-d'Allier conduisent des variations de niveaux d'eau, de débits et de vitesses du courant nuisant à la vie aquatique et piscicole (destruction des substrats et mise à sec des zones peu profondes, entraînement des juvéniles de salmonidés ?, exondation des frayères de salmonidés ?...). **Malgré les améliorations apportées dernièrement par le protocole d'accord EDF/Agence de l'Eau/Ministère de l'Environnement du 3 mars 1992, les marnages restent sensibles et à un niveau probablement pénalisant pour le bon fonctionnement des populations salmonicoles** (truite, ombre, saumon).

Ces perturbations ont été mises aussi en évidence dans le DOCOB NATURA 2000, rédigé par le SMAT, du tronçon aval à notre secteur et de nombreuses études sont en cours sur le Haut Allier.

Si les marnages constituent une gêne importante pour la pratique du loisir pêche, les sports nautiques (canoës-kayaks et rafts) sont souvent perçus par les pêcheurs comme une atteinte à l'exercice de leur loisir. Il semble cependant, de l'avis de nos interlocuteurs, que les problèmes de coexistence entre les pratiquants de l'eau vive et les pêcheurs soient en voie d'apaisement avec la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux de 1996, notamment grâce à l'édiction d'horaires de navigation.

La qualité de l'eau, assez bonne de façon générale, peut être altérée par la présence de ces aménagements : l'eutrophisation du barrage de Naussac semble notamment être une source de pollution. Cependant, une concertation avec la DDAF de Lozère et d'Ardèche est déjà envisagée à propos des rejets et pollutions diffuses du bassin versant de Naussac, sur lesquels il est possible d'avoir une action. De même, le mode de gestion des lâchers d'eau pour limiter les effets négatifs de l'eutrophisation est actuellement opérationnel et ne sera donc pas pris en compte dans le document d'Objectifs des Gorges de l'Allier.

La gestion des milieux, d'intérêt majeur au regard des espèces de la directive, relève du **maintien de sa dynamique naturelle et de l'amélioration de la qualité des eaux**. En outre, l'Allier, mis à part son intérêt quant à ces milieux et espèces, est le support d'activités variées telle que pêche, sports d'eau vive, baignades... Rappelons également qu'il existe un certain nombre d'espèces très sensibles à la pollution tels que les salmonidés et les loutres.

Le maintien d'une bonne qualité de son eau est alors indispensable au regard des habitats et espèces de la directive et au regard de ces activités. Dans ce but (maintien des habitats et qualité de l'eau), et en complément des actions menées en dehors du présent document d'Objectifs, **il paraît primordial de privilégier une démarche globale concernant la gestion de l'eau afin de rendre cohérents et complémentaires les différents programmes existants et afin d'initier des actions à grande échelle**

### III.4.2. LES EXTRACTIONS DE MATERIAUX

Les milieux rocheux peuvent abriter une flore et une faune spécifiques voire d'intérêt majeur au niveau régional, national et communautaire, tel que la végétation chasmophytique des pentes rocheuses (code : 8220). Dans le but de réduire l'impact des carrières sur cette végétation d'intérêt communautaire et d'en permettre le maintien, il est important de conserver des milieux rocheux non exploités nécessaires pour une recolonisation après exploitation des roches par la végétation.

Aussi, afin de ne pas entraver la dynamique de ces milieux et le maintien de ces espèces, **l'objectif est d'inciter à la connaissance des milieux rocheux et surtout à leur intégration dans les études d'impact de dossiers d'autorisation de renouvellement ou d'extension de carrière, ainsi que plus généralement dans le Schéma Départemental des Carrières, lors de sa prochaine révision.**



## **CONCLUSION**

Le site des Gorges de l'Allier est vraisemblablement un site exceptionnel et d'intérêt majeur au regard des espèces et habitats de la directive. Les activités humaines ont marqué et façonné le territoire et leur évolution, intensification, développement du tourisme et des activités industrielles, a provoqué un changement dans les équilibres écologiques.

Actuellement de nombreux habitats et espèces reconnus d'intérêt communautaire sont en voie de régression, notamment de par les divers aménagements et équipements, l'évolution de certaines activités notamment agricoles, la multiplication de sources de pollution diffuses...

A l'heure actuelle, dans le cadre de l'application de la Directive Habitats, il est nécessaire d'agir pour enrayer cette régression et permettre aux habitats et espèces d'importance communautaire de continuer à prospérer sur le haut bassin de l'Allier. Il est important de comprendre que toutes les actions envisagées bénéficieraient à l'ensemble des milieux naturels, de la faune et de la flore, donc à la qualité globale du site, atout majeur pour un développement durable.

Des actions sur 6 ans, durée de l'application du présent document d'Objectifs, sont ainsi proposées afin de répondre aux objectifs de conservation des habitats et espèces relevant de la directive.

L'élaboration de ces actions a tenu compte des activités et enjeux socio-économiques et des attentes des différents partenaires institutionnels et socioprofessionnels.

Afin d'apprécier l'évolution du programme d'actions proposé et de sa pertinence au regard des habitats et espèces de la directive, plusieurs suivis sont préconisés (Actions : "Suivre et évaluer le programme d'actions" ; "Améliorer les connaissances et effectuer un suivi scientifique des espèces et des habitats de la Directive Habitats") ainsi que des préconisations générales de gestion à l'intention de l'ensemble des acteurs du site (Action : "Réaliser un guide de bonne gestion environnementale"). La coordination de l'ensemble du projet est également nécessaire afin de permettre une mise en œuvre optimale et cohérente du document (Actions : "Gestion administrative et coordination du Document d'objectifs").

Ci-après, les différentes actions élaborées en concertation et approuvées en comité de pilotage constituent le programme d'actions définitif.

# ***PROGRAMME D' ACTIONS***

## BIBLIOGRAPHIE

### RAPPORTS ET ETUDES

BACHELARD P., 1999. « Résultat des prospections concernant le damier de la succise (*Euphydrias aurinia*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) sur la zone Natura 2000 Val d'Allier : Vieille Brioude-Langeac ». Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny / SMAT. 33 p.

BOMASSI F., décembre 1993. « Etude de l'impact des sports d'eau vive sur les écosystèmes du Haut Allier – faune piscicole ». Conseil supérieur de la pêche.

BOMASSI P., BRUGEL C., 1995. « Contribution au programme Life Loire-Nature : bassin du Haut-Allier de Langogne à Vieille –Brioude ». C.S.P. / DIREN Auvergne / Nature Haute-Loire. 104 p.

BOUCHARDY C., 1984. « La loutre ». Sang de la terre. 159 p.

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997. « Répartition de la Loutre en Auvergne. Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite « Habitats ». DIREN Auvergne / Catiche production. 70 p.

BOUYON C., 1994. « Coléoptères saproxylophages, compte rendu des recherches effectuées en 1993 et 1994 ». LIFE Loire Nature, DIREN Auvergne / Nature Haute Loire. 22 p.

BOUYON C., 1998. « Natura 2000 Gorges de l'Allier et affluents, Gorges de la Loire et affluents partie sud ». 11 p.

BOUQUET D, GAEL O., 1999. « Recherche de la présence d'espèces de l'annexe II de la directive habitats sur le site Natura 2000 Val d'Allier. Inventaire complémentaire Lamproie de Planer, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches ». 9 p

BRIAUDET, 1995. « Impacts potentiels de l'activité canoë sur la vie piscicole d'une rivière à forte fréquentation touristique ». ENSA de Rennes, mémoire de fin d'étude, spécialisation halieutique.

CASTANET J., GUYETANT R, 1989. « Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France ». Société Herpétologique de France / Muséum National d'Histoire Naturelle (SFF) Paris. 191 p.

CDT Haute Loire, Mars 1998. « Audit sur les activités d'eaux vives en Haute Loire ». Non publié.

CDT Haute Loire, Novembre 1999. « Bilan de la saison touristique estivale 1999 ».

CDT Haute Loire, Septembre 2000. « Synthèse provisoire sur la saison touristique estivale 2000 ».

COCHET G., 1997. « Inventaire des cours d'eau à *Margaritifera margaritifera* en Auvergne ». DIREN Auvergne. 55 p.

Collectif, 1995. « Etude scientifique préalable à la mise en place d'une réserve naturelle dans les Gorges du Haut-Allier ». LIFE Loire Nature / DIREN Auvergne / Nature Haute Loire. 218 p.

Collectif, 1998. « Atlas des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique ou floristique d'Auvergne Tome IV : Haute-Loire ». Ministère de l'environnement / Observatoire du Patrimoine Naturel d'Auvergne. 10 p.

Collectif, 1999. « Plan de restauration sur les Chiroptères ». Bulletin de la SFEPM n° 38. P20-21.

COMMISSION EUROPEENNE, 1996. « Manuel d'interprétation des habitats de UE, version EUR15 ».

Conseil supérieur de la pêche, juillet 1995. « Respect du milieu aquatique sports d'eau vive et autres usages sur le Haut Allier ».

DESS TOURISME D'ESPACES Université Blaise Pascal Clermont Ferrand – ETAP. Regards sur le tourisme du Haut Allier. Projet collectif année 1998-1999

DIREN Auvergne – SMAT, 1994. « Etude de l'impact des sports d'eau vive sur les écosystèmes du Haut-Allier – rapport de synthèse et propositions ».

FAURE O. et TORT M., (ss date) « Habitats et Flore des Gorges de l'Allier ». Ministère de l'Environnement/DIREN Auvergne/Nature Haute-Loire/Programme Loire Nature.

FIERS V., B. GAUVRIT, E. GAVAZZI, P. HAFFNER, H. MAURIN et coll., 1997. « Statut de la faune en France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menaces, statuts biologiques ». Col. Patrimoines naturels, volume 24. Paris, service du Patrimoine Naturel / I.E.G.B. / M.N.H.N. / Réserves Naturelles de France / Ministère de l'environnement. 225 p.

FUCHS A., LECIAK E., BRINGER P., CAMPAGNE J.L., 1998. « Inventaire des habitats et des espèces pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Haute-Loire ». DDAF Haute Loire / DIREN Auvergne / Nature Haute Loire. 37 p.

FUCHS et al., 1998. « Inventaire des habitats et des espèces pour la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 en Haute Loire ». DIREN Auvergne.

GASC J.P. et al., 1997 « Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe ». *Societas Europae Herpetologica* & Muséum National d'Histoire Naturelle (IEGB/SPN) Paris . 496 p.

ISSARTEL G., 1994. « Inventaire des Chauves-souris du haut bassin de l'Allier ». LIFE Loire Nature / DIREN Auvergne / Nature Haute Loire. 22 p.

LADET A., 1994. « Inventaire des Odonates du haut bassin de l'Allier ». LIFE Loire Nature / DIREN Auvergne

LHORT P., 1994 – Inventaire des cours d'eau à écrevisses sur le bassin du Haut-Allier dans le département de la Haute-Loire. Nature Haute-Loire / LIFE Loire Nature / DIREN Auvergne. 54 p.

Nature Haute Loire, 1996. « Cartographie des grands milieux nécessaires aux espèces de la directive Oiseaux ». DIREN Auvergne.

MNHN, 1997, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'environnement. « Statut de la faune de France métropolitaine ». Muséum National d'Histoire Naturelle Paris. Nature Haute Loire. 35p.

LIFE LOIRE NATURE / DIREN AUVERGNE / NATURE HAUTE LOIRE, 1995. « Etude Scientifique préalable à la mise en place d'une réserve Naturelle dans les Gorges du Haut Allier ».

ONF, (ss date). « Etude de restauration et de mise en valeur de l'Allier entre Chapeauroux et Saint-Arcons-d'Allier ».

PARAISOT S., DESECURE R., 1999. « Inventaire d'*Oxygastra curtisii* sur le site Natura 2000 « Val d'Allier-Vieille Brioude- Langeac ». SMAT/ Nature Haute Loire. 23 p.

ROCHE J., D'ANDURAIN P., octobre 1993. LPO. « Avifaune et sports d'eau vive dans les gorges du Haut-Allier ». SMAT.

ROUE S. et al, 1997. « Les chauves-souris disparaissent-elles ? Vingt ans après ». *Arvicola* tome IX N° 1. P 19-24.

SIERRO A., 1997. « Sélection de l'habitat et spécialisation trophique chez la Barbastelle : implication pour la conservation de l'espèce ». *Arvicola* tome IX n° 1. P11-14.

SMAT, Avril 1995. Association du Pays d'accueil du Haut Allier. « Plan d'aménagement des sports d'eau vive dans le Haut-Allier ».

SMAT, Août 2000. « Document d'objectif projet de site NATURA 2000 sur le secteur Val d'Allier Vieille Brioude / Langeac. Document de compilation et document de synthèse ».

SOMIVAL, Octobre 1994. « Développement économique des sports d'eau vive sur l'Allier ».

TORT M., BRINGER P., LEVIGNE Y., 1992-1993 – CPIE Velay. « Etude de l'impact des sports d'eau vive sur les écosystèmes du Haut-Allier – phytoécologie et flore ».

VALENTIN-SMITH G *et al*, 1998. « Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 ». Réserves Naturelles de France/ Atelier Technique des Espaces Naturels. 144 p.

WWF, Muséum National d'Histoire Naturelle, 1992. « Inventaire de la faune de France » – Ed. Nathan, Paris.

WWF, Muséum National d'Histoire Naturelle, 1994. « Inventaire de la faune menacée en France » – Nathan, France.

#### TEXTES REGLEMENTAIRES

Arrêté interpréfectoral N° D2-B1/96/172b portant réglementation de la navigation sur le cours d'eau Allier dans sa partie commune aux départements de la Lozère et de la Haute-Loire.

Arrêté préfectoral N° D2-B1/96/301 portant réglementation de la navigation sur le cours d'eau Allier et ses affluents dans le département de la haute Loire.

Arrêté préfectoral N° D2-B1/99/255 modifiant l'arrêté préfectoral N° D2-B1/96/285 réglementant l'accès au chantier d'effacement du barrage de Saint-Etienne-du-Vigan et interdisant l'accès à la rivière Allier et la navigation sur un tronçon de la rivière Allier.

## INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APN	Association de Protection de la Nature
CBNMC	Conservatoire Botanique National du Massif Central
CDOA	Comité Départemental d'Orient Agricole
CDT	Comité Départemental du Tourisme
CEPA	Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne
CLE	Commission Locale de l'Eau
CPIE	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
CTE	Contrats Territoriaux d'Exploitation
DAE	Diagnostic Agro-Ecologique
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Equipement
DDJS	Direction Départementale Jeunesse et Sport
DHFF	Directive Habitat Faune Flore
DIREN	Direction Régionale de l'ENvironnement
DJA	Dotation d'installation des Jeunes Agriculteurs
DOCOB	Document d'Ojectifs
DPF	Domaine Public Fluvial
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DRT	Direction Régionale du Tourisme
EPALA	Etablissement public pour l'Aménagement de la Loire et ses Affluents
FDPPMA	Fédération Départementale de la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FFC	Fédération Française de Cyclotourisme
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GPEV	Groupement des Professionnels de l'Eau Vive
IFN	Institut Forestier National
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAE	Mesures Agri-Environnementales
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
OTSI	Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative
PDPG	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
RFF	Réseau Ferré de France
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
SAFER	Société d'Aménagement Foncier Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SICALA	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
SMAT	Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier
STH	Surface Toujours en Herbe
UCPA	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air
UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
ZICO	Zone d'Importance communautaire pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation